

POLITIQUE ET PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME, 2002 - 2006

CHAPITRE I : ANALYSE DE LA SITUATION DE LA FEMME

Introduction

Le cadre conceptuel et politique des actions menées en matière de promotion de la femme sont notamment le Plan d'Action pour la promotion des femmes (1996-2000), revu à la lumière des conclusions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing.

Le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille s'est engagé à consolider les acquis en matière de promotion de la femme tout en assurant l'effectivité et le suivi opérationnel des projets déjà négociés par le Commissariat à la Promotion de la Femme (CPF) et à promouvoir d'autres activités novatrices.

On peut classer les actions en matière de promotion de la femme en deux catégories :

- Les actions visant à améliorer le statut de la femme, c'est-à-dire relevant des intérêts stratégiques ;
- Les actions visant l'amélioration des conditions de vie relevant des besoins pratiques.

I - RESULTATS ATTEINTS EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA FEMME (1996 – 2001)

La période couverte par l'analyse de la situation est celle de la mise en œuvre du Plan d'action pour la promotion des femmes 1996 – 2000. Cette période correspond aussi à celle de la création du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Près de 15 projets de promotion de la femme ont été élaborés à partir du Plan d'action et mis en œuvre par le Commissariat à la Promotion des Femmes et par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Il faut notamment citer les autres partenaires du Ministère que sont la CAFO et ses associations membres d'une part et les groupes PIVOT Education de Base, Santé/Population, PME/PMI d'autre part.

Les réalisations par domaine prioritaire du plan d'action 1996 – 2000

Les actions menées par le CPF et le MPFEF ont consisté au renforcement et au développement d'activités exclusivement destinées à renforcer les capacités d'intégration de la femme dans le processus de développement national. Ainsi pour chaque domaine prioritaire retenu, les réalisations ont été les suivantes :

Domaine de la santé :

La survie de l'enfant et de la mère demeure une préoccupation majeure en matière de santé. Le MPFEF s'est attaché à préparer les femmes à réagir de manière convergente avec les services de santé de base, en étant mieux informées sur leurs problèmes spécifiques de santé et les comportements individuels collectifs susceptibles de les prévenir ou de les guérir. Le plaidoyer auprès des autorités politiques administratives et communautaires a permis de créer une dynamique communautaire en faveur de la santé de la femme et de l'enfant. De 1996 à 2001, sur le plan de la santé on peut citer les actions suivantes :

- l'organisation des sessions d'information des autorités administratives, des élus (députés) sur la santé de la reproduction ;
- la mise en place d'un comité national de lutte contre l'abandon des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant ;
- l'élaboration et le début de mise en œuvre d'un plan de mobilisation sociale autour des problèmes de santé IST-SIDA, paludisme, santé de la reproduction par le PACPF ;
- les activités d'information et de sensibilisation lors des journées commémoratives (08 mars et 31 juillet) par les projets PAPF/PNUD/BIT et PACPF/Pays Bas

Domaine de l'éducation :

La lutte contre l'analphabétisme de la femme et de la fille a été un des chantiers principaux du MPFEF après la santé et le droit. Les actions se sont focalisées sur l'organisation du rattrapage pour la femme

et la fille non scolarisée d'une part et l'encouragement et l'émulation pour la fille scolarisée. Les activités d'éducation menées ont consisté en :

- l'octroi des prix d'encouragement aux filles méritantes de certaines écoles et à des lycées ayant réalisé les plus forts taux d'admission des filles au baccalauréat, (plus de 100 manuels mis à la disposition des bibliothèques de ces lycées) par le PACPF ;
- l'équipement d'environ 200 centres d'alphabétisation des villages encadrés par les projets PAPP-AP et PAPP-PNUD/BIT en matériels didactiques, fournitures scolaires et mobiliers ;
- le développement des activités de formation professionnelle du centre Aoua Keïta à l'intention des filles de niveau fin 2ème cycle fondamental : plus de 200 filles sont primées dans les filières de l'hôtellerie, de la restauration et de la couture. Environ une centaine de jeunes (filles et garçons) ont suivi des formations à la carte ;
- la formation de 3.854 filles migrantes (alphabétisation, art ménager, sensibilisation socio-sanitaire) par les différents projets initiés par les ONG et associations et financés par le PAPP-PNUD/BIT.

Domaine de la promotion des droits et participation à la vie publique :

Le changement du statut juridique de la femme et de la fille est une priorité de la politique de la promotion de la femme. Le MPFEF s'est attaché à relire l'arsenal juridique existant dans l'optique du genre et à le compléter chaque fois que des omissions étaient constatées. Parallèlement, le Ministère, aidé par les ONG et associations féminines ont développé des programmes de lutte contre l'analphabétisme juridique de la femme. Ainsi, de 1996 à 2001 en matière de droits de la femme, on peut citer :

- la réalisation d'études sur le statut de la femme malienne et le droit ;
- l'organisation de séminaires de formation des formatrices pour l'élaboration de modules relatifs aux droits des femmes travailleuses par le projet de diffusion du droit des femmes travailleuses ;
- l'organisation des sessions de formation à l'endroit des femmes leaders ;
- la création de cliniques juridiques à Bamako, Koulikoro, Ségou, Sikasso ;
- la relecture en cours du droit de la famille ;
- la conception et la diffusion des « Kits » d'information sur la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- l'accès des femmes à la terre ;
- le répertoire des consultant nationales ;
- le répertoire des femmes cadres ;
- diverses brochures.

Les actions de formation et de plaidoyer entreprises par le Commissariat, le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, les associations, les ONG et la société civile ont permis de relever substantiellement le nombre d'élues à l'Assemblée Nationale, les niveaux d'inscription des femmes sur les listes électorales et une plus grande participation des femmes au sein des divers gouvernements.

La plus importante réalisation dans le domaine de la participation de la femme à la vie publique, c'est la constitution de coordinations, de coalitions et de réseaux de la société civile féminine.

Domaine économique :

a) L'octroi de crédit : les activités d'octroi de crédit, ont été menées à travers deux approches :

- système autonome de micro – crédit, le FAAF – Layidu a permis de distribuer au cours de la période de 1996 à 2000, un montant de 2.012.417.000 F CFA à 41.553 femmes dont près de 30% résident dans les zones non couvertes par le système de financement décentralisé.
- des lignes de crédits ouvertes dans le projets PAPP-AP qui a permis au Sycref d'octroyer de 1999 à 2001, 190.000.000 de F CFA à 8.000 femmes qui résident dans 80 villages enclavés et jamais couverts auparavant par un micro – crédit et le projet PAPP-PNUD/BIT qui a octroyé près de 90.000.000 F CFA à 3.474 femmes dont 140 femmes entrepreneurs et 230 femmes vivant en zone périurbaine.

b) L'équipement : l'aide à l'équipement des femmes a été conduite dans une double optique d'allègement des travaux domestiques et de la lutte contre la pauvreté. 86 villages retenus pour l'enclavement et leur pauvreté au regard des critères de base de DHD (absence de services sociaux essentiels de base) ont reçu des équipements pour une valeur de 227.614.295 F CFA par le projet PAPP-AP.

- c) La promotion d'initiatives économiques féminines : cette activité a été conduite à deux niveaux :
- la promotion de l'entreprenariat féminin qui a permis de soutenir et d'encadrer plus de 350 femmes entrepreneurs dans l'agroalimentaire. Cet encadrement a consisté en la formation technique et technologique des femmes déjà installées dans la transformation des produits agricoles et animaux (céréales, légumes, fruits, lait, viande, poisson). Cette activité a été réalisée par les projets DEFSAM et PAPP-NUD/BIT ;
 - le regroupement de femmes pauvres seules, sans ressources autour d'activités génératrices de revenus, près de 5.000 groupements fonctionnels et viables ont été créés en zone urbaine et rurale qui mènent des activités surtout de commerce et service. 10% d'entre eux sont sociétaires dans les réseaux de financement décentralisés.

d) L'organisation et la formation : l'appui à la création de coopératives et de fédérations de producteurs et d'entrepreneurs féminins est cependant restée une activité très faiblement réalisée.

L'appui à la formation a été bien conduite grâce au partenariat développé avec l'IER. Le centre de technologie alimentaire réhabilité et équipé assure la formation à la carte des femmes entrepreneurs de l'agroalimentaire grâce à un appui technique et matériel du MPFEF (DEFSAM).

Domaine de l'environnement :

L'action du MPFEF dans la préservation de l'environnement a surtout été la mobilisation des femmes autour des thèmes de préservation et de bonne gestion des ressources naturelles. La place de la femme dans la division du travail au sein de la société fait qu'elle est la pièce maîtresse dans l'exploitation et la gestion des ressources naturelles (consommation d'énergie, d'eau, et de produits divers de cueillette). Par le canal des associations féminines, le MPFEF s'est attaché à impulser le changement de comportement des ménagères et des producteurs pour la gestion du capital environnemental. Le MPFEF dans ce domaine a contribué à :

- la formation des femmes en gestion des ressources naturelles et en techniques de conservation des sols ;
- la distribution des foyers améliorés ;
- l'information et la sensibilisation des femmes sur la politique et le plan national d'action environnemental (réalisation d'émissions radiodiffusées, de sketches, animation théâtrale) par le PACPF.

Domaine institutionnel :

Sur le plan du renforcement institutionnel, le MPFEF a procédé à la mise en place des services techniques centraux et déconcentrés. Il s'agit de :

- la Direction Nationale de la Promotion de la Femme avec ses services rattachés : le Centre de formation professionnelle « Aoua Keïta » et le Fonds d'Appui aux Activités des Femmes « FAAF/Layidu » ;
- la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille avec le Centre d'Accueil et de Placement Familial (CAPF) comme service rattaché ;
- la Direction Administrative et Financière ;
- les Services régionaux et sub – régionaux de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ; les services locaux et communaux ;
- la Cité des Enfants et le Parlement des Enfants ;
- le Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme ;
- les Centres de Formation des Animatrices Rurales (CFAR) en cours de dévolution.

Le CPF et le MPFEF ont également mis en place des mécanismes de concertation formel et informel notamment :

- le Comité interministériel de coordination des activités de promotion de la femme, de l'enfant et de la famille chargé d'étudier et de donner des avis sur les dossiers, de suivre et évaluer la mise en œuvre des actions, initiatives et mesures en faveur de la promotion de la femme ;
- la Commission paritaire Gouvernement / associations / ONG ayant pour mission la coordination des stratégies et actions des associations et ONG en matière de promotion de la femme et de formuler des recommandations permettant la prise en compte des femmes, des enfants et de la famille dans les projets et programmes ;
- le Comité national d'action pour l'éradication des pratiques néfastes à la santé de la femme et de l'enfant ;

- le Comité de pilotage du processus de réforme du droit de la famille ;
- le Comité de coordination de projets et programmes du MPFEF ;
- les Cercles de réflexion.

II – IDENTIFICATION DES PROBLEMES PRIORITAIRES LIES A LA PROMOTION DE LA FEMME

1 - SANTE

1.1 - Description

La situation sanitaire de la femme se caractérise par sa précarité : un indice de fécondité élevé, des taux de mortalité et de morbidité maternelles alarmants, une faible accessibilité aux services de santé, une prévalence contraceptive faible, un taux de prévalence du VIH/sida plus élevé que chez les hommes et des facteurs socio-culturels préjudiciables à la santé de la femme et de l'enfant.

1.2 – Diagnostic de la situation

Accès général des femmes aux soins de santé

Selon EDS-III, les femmes ont déclaré qu'elles ont des problèmes pour accéder aux soins de santé quand elles sont malades. Pour 32,4% en milieu urbain et 58,9% en milieu rural, l'obstacle majeur est la disponibilité de l'argent pour le traitement.

C'est dans les régions de Tombouctou et Gao que l'obstacle financier est le plus cité (respectivement 76,6% et 73,7%), suivi de Mopti (68,8%), et Koulikoro (58,3%). Les autres régions sont autour de 50% sauf Bamako avec 31,8%.

D'autres obstacles non moins importants sont la distance du service de santé (pour 40,3% des femmes) et le recours à un moyen de transport (pour 40,5% des femmes).

Notons également que 30,4% des femmes ne veulent pas se rendre toutes seules en consultation au service de santé. Enfin la présence d'un prestataire féminin dans un service de santé est déterminante pour 27,4% des femmes en général, 30,4% en milieu rural, 20,5% en milieu urbain.

Santé maternelle

La santé maternelle est le reflet du niveau de justice sociale et de respect du droit des femmes dans une société. Le droit des femmes à recevoir des services de santé de bonne qualité est garanti quand leurs droits fondamentaux de base à savoir (l'éducation, la nutrition, un environnement sûr, l'accès aux ressources économiques et à la participation dans la prise de décision) sont respectés. Dans le cadre le plus large de la santé de la reproduction (SR), la maternité sans risque est une composante essentielle des efforts accomplis pour aider les femmes à réaliser la totalité de leur potentiel, non seulement en tant que mère, mais aussi en tant que membre actif de la société.

Soins prénatals

Selon les résultats de l'EDS-III, 52,1% des femmes enceintes ont reçu au moins une consultation prénatale dont 79,5% en milieu urbain et 43,2% en milieu rural.

Au cours des consultations prénatales : 27,7 des femmes ont reçu l'information sur les signes de complications de la grossesse dont 32,8% en milieu urbain et 24,7% en milieu rural. Les régions de Kayes (43,0%), Ségou (33,9%) et Gao (33,6%) sont celles où le pourcentage de femmes informées sur les signes de complications de la grossesse est plus élevé. La région de Tombouctou enregistre le taux le plus faible (17,4).

Accouchements

Selon EDS – III, la majorité des accouchements se fait à domicile (60,9%) suivi des accouchements dans le secteur public communautaire (22,3%), autres (15,0%) et du secteur privé (0,9%). Tous systèmes confondus, 24,6% des accouchements se font dans un service de santé dont 12,4% en milieu rural et 62,5% en milieu urbain. Si Bamako a le plus fort taux d'accouchement dans un service de santé, ce taux demeure faible dans le reste du pays : 11,2% à Tombouctou ; 11,3% à Mopti ; 12,9% à Ségou.

Près de la moitié des besoins obstétricaux d'urgence (estimés à 2,0% des accouchements) n'est pas couverte puisque 1,1% des accouchements sont faits par césarienne (EDS-III 2001).

La mortalité maternelle est estimée à 577 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes. Ce résultat met en évidence les progrès considérables à accomplir pour améliorer la santé et la survie des mères maliennes. Les décès maternels survenus sont directement dus à l'hémorragie, à la septicémie, à l'éclampsie, aux accouchements dystociques et à des avortements à risque. Ces facteurs sont similaires dans tous les contextes. De multiples facteurs affectent la capacité des femmes à survivre lors d'une grossesse ou d'un accouchement. Parmi ceux – ci, on peut mentionner l'état sanitaire et nutritionnel des femmes, leur accès et utilisation des services de santé, les us et coutumes en famille et les comportements communautaires vis – à – vis de la santé de la femme. Le statut des filles et des femmes est l'élément sous – jacent à tous ces facteurs qui viennent d'être mentionnés et qui constituent des obstacles aux soins obstétricaux de qualité.

Couverture vaccinale

Selon l'enquête de couverture vaccinale réalisée en 1998, la couverture en VAT-2 est de 61,7% pour l'ensemble du pays.

Malheureusement, l'EDS-III montre une baisse significative de la couverture en VAT-2 des femmes enceintes.

Fécondité

Apparemment la fécondité des femmes maliennes n'aurait pratiquement pas changé au cours des dix dernières années, l'indice synthétique de fécondité (ISF) passant d'environ 6,9 enfants par femme autour de 1985 à 6,7 autour de 1994. L'ISF varie de 5,4 en milieu urbain à 7,3 en milieu rural. Ces différences de fécondité s'observent à tous les âges dans les deux milieux.

L'évolution de l'indice synthétique de fécondité d'après les données préliminaires de l'EDS III est de 6,8 enfants par femme dont 5,5 enfants par femme en milieu urbain et 7,3 en milieu rural.

Planification familiale

Selon EDS II le niveau de connaissance le plus élevé en méthodes contraceptives correspond au groupe d'âge 20-29 ans (environ 70% pour l'ensemble des méthodes et 68% pour les méthodes modernes). Chez les hommes, on constate que jusqu'à 34 ans, plus de 90% ont cité au moins une méthode.

IST – VIH – SIDA

Selon les résultats de l'EDS-III, la prévalence du VIH/SIDA est plus élevée chez les femmes (2%) que les hommes (1,3%). Les groupes d'âge les plus infectés chez les femmes sont la tranche 25 – 29 ans avec 3,2%, la tranche 30 – 34 ans avec 3,2% et la tranche 35 – 39 ans avec 2,8%. Seul le groupe d'âge 30 – 34 ans chez les hommes dépasse les femmes avec un taux de séroprévalence de 3,8%.

Les femmes sont toujours plus touchées quel que soit le milieu de résidence. En milieu urbain, elles ont un taux de prévalence de 2,5% contre 1,8% chez les hommes et en milieu rural ce taux est de 1,9% chez les femmes contre 1,1% chez les hommes. La région qui enregistre le plus fort taux de séroprévalence chez les femmes est Ségou avec 2,5%, suivi de Kayes, Koulikoro et Bamako avec chacune 2,4%.

Il ressort du diagnostic que :

- le niveau d'instruction des femmes a une influence importante sur le niveau de connaissance de la contraception ;
- malgré une bonne connaissance des méthodes contraceptives, l'utilisation est restée très faible (23,1% pour une méthode quelconque et 20,1% pour une méthode moderne) ;
- la fécondité est restée inchangée au cours des dix dernières années ;
- la santé maternelle est le reflet du niveau de justice sociale et de respect du droit des femmes à la santé ;
- la santé de la reproduction dont la maternité sans risque est une composante essentielle des efforts accomplis pour aider les femmes à réaliser la totalité de leur potentiel, non seulement en tant que mère, mais aussi en tant que membre actif de la société ;
- le statut des filles et des femmes est l'élément sous jacent aux facteurs qui constituent des obstacles aux soins obstétricaux de qualité ;

- les facteurs qui affectent la capacité des femmes à suivre des indications médicales lors d'une grossesse ou d'un accouchement sont :
 - l'état sanitaire et nutritionnel des femmes,
 - leur accès et utilisation des services de santé,
 - les us et coutumes en famille,
 - les comportements communautaires vis-à-vis de la santé de la femme ;
- des soins néo-natals et post-partum qui détectent et solutionnent les déficiences nutritionnelles et qui traitent les maladies endémiques comme le paludisme, les infections et les IST ;
- les soins prophylactiques devraient comprendre la vaccination contre le tétanos, les médicaments de lutte contre le paludisme, les suppléments de fer et d'acide folique, la consultation et un test volontaire du VIH.

2 – EDUCATION

2.1 – Description

Du fait des faibles taux de scolarisation, seule une minorité de femmes arrive à accéder et à se maintenir dans les structures d'enseignement secondaire et supérieur. La grande majorité d'entre elles est par conséquent victime de l'analphabétisme et des abandons scolaires massifs.

Dans ce contexte, les faibles accès et maintien de la femme dans le système éducatif réduisant ses capacités à assumer ses responsabilités dans la société constituent le problème central.

2.2 Diagnostic de la situation

Le faible accès et maintien de la femme dans le système éducatif en vue d'assumer ses responsabilités dans la société est attesté par son très bas niveau d'inscription et de scolarisation dans les différents ordres ou types d'enseignement.

Selon l'EDS-III, 80,0% des femmes maliennes n'ont aucun niveau d'instruction. Elles sont 11,3% au primaire, 4,9% au secondaire et 3,8% au niveau supérieur. Cependant, les progrès significatifs sont enregistrés au secondaire et au supérieur, tandis qu'on assiste à un recul au niveau primaire.

En 1995, le taux d'alphabétisation des adultes était très faible 23% avec 14,1% pour les femmes et 32,5 pour les hommes. L'EDS-III estime à 10,5% d'alphabètes chez les femmes dont 28,5% en milieu urbain et 2,8% en milieu rural. Les taux varient d'une région à une autre : par exemple 38,0% à Bamako et 3,4% à Mopti.

Cette insuffisance dans l'acquisition des compétences de vie est une entrave sérieuse à assumer les devoirs sociaux notamment dans les domaines de la production, de la participation à la vie publique et politique ainsi que dans le suivi scolaire des enfants.

De cette analyse de situation, il ressort le diagnostic suivant :

- le faible accès et maintien de la femme dans le système éducatif réduisent ses capacités à assumer ses responsabilités ;
- la grande majorité des femmes est victime de l'analphabétisme et des abandons scolaires massifs ;
- les activités de formation et d'information, les programmes et stratégies visant la modification des comportements – clés en faveur de la femme restent timides.

3– DROITS ET PARTICIPATION A LA VIE PUBLIQUE

3.1 – Description

La faible culture juridique et le manque de tolérance de la société affectent l'exercice effectif par les femmes de leurs droits dans les domaines politique, économique, social, culturel et civil ou dans tout autre domaine quel que soit leur état matrimonial.

Dans ce contexte, le faible niveau de participation de la femme aux espaces d'échanges, de décision et de production constitue le problème central.

3.2– Diagnostic de la situation

La Constitution du Mali en son préambule proclame sa détermination à défendre les droits de la femme et de l'enfant et garantit dans son titre 1er l'égalité en droit et en devoir pour tous les maliens. Elle proclame le droit de tous à l'enseignement, à la santé, au travail, au repos, à la protection sociale, à l'égalité devant l'emploi sans discrimination de traitement pour tous les citoyens et sans distinction de race, d'ethnie, de religion, d'opinion ou de sexe.

Sous la 3ème République, la volonté politique de faire de la promotion de la femme une des priorités du Gouvernement se concrétisait en mai 1993 par la nomination d'une commissaire à la promotion des femmes et en septembre 1997 par la création du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille avec les missions ci-après : renforcer les actions de promotion des femmes, promouvoir une politique en faveur de la famille et de la protection de l'enfance.

Les instruments juridiques nationaux ne contiennent pas a priori de dispositions discriminatoires majeures à l'égard de la femme.

Dans le domaine de la gestion des affaires de l'Etat, il y avait en janvier 2000, 7 ministres femmes sur 22 (32%), 16 conseillers techniques sur 116 (13,8%), 34 femmes magistrats sur 307 (11%), 2 femmes procureurs sur 52 (3,8%), 23 femmes avocats sur 185 (12,4%) et 2 femmes ambassadeurs sur 22 (9%). La femme est présente dans les organes dirigeants des partis politiques. Aujourd'hui sur 147 députés, nous comptons 18 femmes (12%). Dans les communes urbaines, il y'a 89 femmes sur 666 conseillers (13%). Dans les communes rurales il y'a 128 femmes sur 8.134 conseillers (15,75%) parmi lesquelles 6 sont maires de communes. Les femmes démontrent aussi leur vitalité surtout au niveau de la société civile.

Il existe aujourd'hui au moins 350 ONG et associations féminines, plus de 100 consultantes nationales et 310 projets en faveur des femmes qui veillent à l'amélioration du statut de la femme dans des domaines variés à travers l'information, la sensibilisation et la formation.

Les cliniques juridiques et les centres d'écoute ont largement contribué à la diffusion des droits des femmes. L'émission « Portrait de femmes » présente la vie et l'œuvre des femmes qui se sont faites distinguer dans divers domaines d'activités. La presse écrite s'est enrichie d'organes spécialisés dans le domaine de la promotion de la femme.

Dans le domaine de la gestion des services de proximité, bien que la majorité des activités menées soit en faveur des femmes, une étude menée dans le domaine de la santé a fait ressortir la faible représentation de celles – ci dans les organes de décision de l'association de santé communautaire (ASACO) et de gestion des centres de santé communautaires (CSCOM). Des campagnes de sensibilisation et d'éducation ont été menées pour amener les populations à admettre les femmes dans ces organes. Ce constat est valable pour les associations des parents d'élèves (APE), des comités d'eau et d'assainissement et de protection de l'environnement, etc. Les services techniques, les ONG et associations actives dans ce domaine veillent à la participation des femmes dans la mise en place de ces organes.

L'adoption du nouveau Code de la famille permettra certes de résoudre les problèmes d'inégalité dans la jouissance des droits au sein de la famille.

La restructuration, le perfectionnement et une meilleure répartition des associations et ONG de femmes leur permettra de mieux participer au développement humain durable tant en milieu urbain que rural.

Il ressort du diagnostic :

- la prépondérance de l'éducation dans l'amélioration effective et durable de la participation de la femme aux espaces d'échange, de décision et de production ;
- des efforts fournis par le gouvernement et la société civile dans les domaines législatif, économique et financier et la formation en faveur de la promotion de la femme ;
- l'existence de plusieurs ONG et associations féminines et l'émergence des femmes dans les secteurs formel et informel sont des signes évidents de la promotion de la femme avec une tendance urbaine ;
- l'insuffisance du professionnalisme des structures associatives féminines ;

- la faible participation des femmes dans les structures de gestion des services sociaux essentiels (SSE) et dans les instances de décision comme le Gouvernement, l'Assemblée Nationale et les collectivités territoriales.

4 – ECONOMIE

4.1 – Description

Les femmes maliennes occupent une part importante dans l'économie du pays. Cependant du fait de leur statut social défavorable et des difficultés d'accès aux opportunités et possibilités, elles rencontrent de nombreux obstacles à leur promotion économique, à leur pleine intégration dans le processus de développement économique et social.

4.2– Diagnostic de la situation

En dépit de leur importante contribution à la production les femmes rurales qui représentent environ 80% de la population totale du Mali se trouvent dans une position de subordination, de traitement inégalitaire en matière de rémunération et de possibilité d'emploi. Elles ont faiblement accès aux moyens et facteurs de production (capital physique, crédit...).

Les femmes urbaines connaissent la vulnérabilité en terme d'accès et de mode de participation au marché du travail et la précarité en terme de revenus en raison du manque de fonds de départ pour les activités économiques dans le secteur informel et des emplois subalternes qu'elles occupent souvent.

Le travail des femmes est généralement sous estimé et sous évalué alors qu'il est déterminant, d'abord parce qu'il permet de reproduire et d'entretenir la force de travail (la fonction reproductive de la femme), ensuite parce que la femme : enfant comme adulte, participe à l'économie familiale au même titre que chaque membre de la famille, mais elle ne tire de cette participation aucune part dans le patrimoine familial. Dans la comptabilité nationale, sa participation à l'économie primaire est évaluée dans les activités économiques secondaires (maraîchage, petit élevage, artisanat).

L'entrepreneuriat féminin se heurte à une série de problèmes liés à la non prise en compte de la spécificité de leurs besoins d'encadrement et d'assistance.

Devant les difficultés d'accès des femmes au crédit bancaire à cause de la nature informelle de leurs activités économiques, un système plus adapté à leurs besoins a été le développement de la micro – finance. Trois principaux fonds sont mis en place et concernent l'équipement et les intrants agricoles, le commerce et les prêts remboursables (épargne/crédit) à court et moyen termes. Une vingtaine de réseaux de caisses assurent les prêts remboursables.

La présence massive de la femme sur le marché du travail est un phénomène récent. La population active malienne est estimée à 38% de la population totale, 32% de celle – ci est féminine.

La présence de la femme sur le marché de l'emploi se fait selon certaines règles de sélectivité. Elle occupe des fonctions et des emplois proches du rôle que la société lui confère, à savoir : la santé, l'éducation et l'administration. Elle ne prétend à un emploi salarié qu'à l'issue d'un cursus scolaire généralement poussé. Si la présence de femmes dans les emplois techniques se fait de plus en plus, brisant ainsi un stéréotype d'emplois non féminins (armée, ingénierie), il faut dire que la législation (absence de mesures de discrimination positive) tarde à s'adapter à cet état de fait. Dans bien des cas, le caractère patriarcal de la famille empêche une partie des femmes lettrées d'accéder à des postes de responsabilité.

Plusieurs artistes maliennes interviennent dans la musique, la couture, la teinture, le théâtre et le cinéma. Les femmes sont de plus en plus actives dans l'urbanisme et l'habitat où on constate leur mainmise dans l'exploitation et la commercialisation des matériaux de construction comme le sable, le gravier et les moellons.

Selon les études menées en 1997 par l'observatoire de l'emploi et de la formation (OEF), la population active du Mali est de 38% dont 67,3% d'hommes et 32,75% de femmes. Dans le secteur informel qui est facilement accessible aux femmes avec peu de ressources et sans qualification particulière, elles occupent 65% des emplois.

Il ressort du diagnostic :

- les lourdes charges liées à la reproduction qui incombent à la femme dans l'économie domestique ;
- la faible capacité d'accès des femmes aux ressources et potentialités (facteurs et moyens de production, crédit, éducation, formation ...) ;
- la prépondérance des femmes dans le secteur informel dont les activités ne peuvent être comptabilisées ;
- la faible représentativité des femmes dans les organes de décision ;
- une poussée massive des femmes sur le marché de l'emploi mais non compétitives ;
- l'existence d'un dispositif législatif favorable à la promotion économique de la femme.

5 – ENVIRONNEMENT

5.1 Description

Au Mali 90% des besoins énergétiques des ménages proviennent du bois et du charbon de bois. Les femmes étaient confrontées à une rude corvée de bois et pour cette raison, on les a rendues responsables de la dévastation des rares formations forestières du pays.

5.2 Diagnostic de la situation

Depuis les années 1980 on constate un changement de comportement des femmes se traduisant par l'utilisation des foyers améliorés et autres technologies de substitution du bois (gaz butane, énergie solaire).

Dans les zones de distribution coutumière, les femmes sont très actives dans les travaux de défense et restauration des sols et la conservation des eaux et sols, mais leur accès à la terre est limité et les rares fois qu'elles peuvent jouir de lopins de terre ce sont le plus souvent des terres délavées, appauvries, improductives et nécessitant des actions vigoureuses de restauration.

Les femmes s'impliquent également dans l'adoption des techniques culturales préservant la fertilité des terres et dans le domaine du reboisement des plants, jusqu'à la plantation, notamment dans et autour des périmètres maraîchers.

En ville et surtout à la campagne, la femme est presque exclusivement responsable de l'hygiène et de l'assainissement. Elle est responsable de la propreté des habitations.

Dans les villes, des associations comme la COFESFA, des organisations comme GIE Saniya, etc. s'impliquent désormais dans la collecte des ordures ménagères, des eaux usagées, du ramassage des ordures plastiques, du curage des caniveaux, etc.

L'approvisionnement en eau de consommation est une corvée traditionnelle de la femme qui selon le lieu où elle se trouve doit fournir des efforts importants pour approvisionner la famille en eau potable. Cette tâche est sans aucun doute un des travaux domestiques les plus pénibles. Avec la recherche du bois de chauffe, l'approvisionnement en eau de la famille absorbe une part essentielle du temps de la femme.

Des efforts ont été déployés dans le cadre de la lutte contre la dégradation de l'environnement, dans l'information, la sensibilisation et dans le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision concernant la gestion des ressources naturelles par les associations et ONG et le PACPF.

Malgré ces efforts, il ressort du diagnostic :

- le faible niveau d'information et de sensibilisation des populations sur les problèmes environnementaux ;
- l'insuffisance de formation ;
- l'insuffisance d'accès à la terre ;
- l'insuffisance d'équipement et de produits pour l'assainissement ;
- les difficultés d'accès à l'eau ;
- la lente rentabilité des activités d'environnement.
- la faible participation des femmes dans les prises de décision concernant la gestion des ressources naturelles.

CHAPITRE II : POLITIQUE DE PROMOTION DE LA FEMME

I- JUSTIFICATION

Au terme de la mise en œuvre du plan d'action 1996-2000 de la promotion de la femme, de nombreux progrès ont été réalisés en matière de :

- valorisation de l'image de la femme dans la société malienne ;
- renforcement de l'accessibilité de la femme aux services sociaux de base ;
- reconnaissance de ses droits et du renforcement de ceux-ci ;
- renforcement du rôle de la femme et de la valorisation de sa contribution au développement économique de la société par la prise en compte de sa production tant au niveau de la famille que de la communauté ;
- réduction de l'analphabétisme qui la frappe de manière particulière, en contribuant ainsi à réduire les obstacles à la scolarisation de la fille et à l'alphabétisation de la femme ;
- promotion de la participation de la femme à la vie publique par le soutien à l'émergence et au renforcement de la société civile féminine ;
- implication de la femme dans la protection de l'environnement.

Les engagements du Mali après la Conférence de Beijing et les différentes évaluations du plan d'action permettent de dire que dans l'ensemble, la présence de la femme dans la société moderne malienne en tant que force organisée, est une réalité. En effet, la Condition de la femme au Mali s'est beaucoup améliorée même si les acquis restent encore fragiles.

Des progrès notoires ont été réalisés dans le domaine de la survie grâce à l'accroissement de l'offre de services (la proportion de population vivant dans un rayon de 5km d'un centre de santé est passée de 13,1 % en 1995 à plus de 25 % en 1999).

Dans le domaine de l'éducation, des résultats probants ont été enregistrés avec la réduction du taux d'analphabétisme des femmes qui passe de 81,1 % en 1996 à 71,1 % en 2001 selon EDS II et III. Quant au taux brut de scolarisation des filles au 1er cycle, il est passé de 33,4 % en 1996 – 1997 à 44,4 % en 1998-1999.

Dans le domaine de l'insertion économique, l'appui aux initiatives féminines a permis à travers les activités génératrices de revenus, l'accès aux micro crédits à plus de 60 000 femmes dont près de 50 000 directement à partir du système de crédit mis en place au sein du Département de la Promotion de la Femme (FAAF/LAYIDU : 41 553 femmes ; SYCREF : 7 879 femmes et PAREHF : 3 474 femmes).

Au plan institutionnel, pour la première fois de son histoire, le domaine de la promotion de la femme s'est vu doter d'un Département Ministériel à part entière dont les missions principales sont centrées essentiellement sur la promotion de la femme dans les domaines socio-économiques, la protection juridique et l'effectivité de ses droits.

Ces différentes activités ont permis l'émergence de la problématique de promotion de la femme dans des termes plus actuels, donnant ainsi matière à une transversalité plus opérationnelle mais souvent mal perçue.

Cependant, ainsi qu'il ressort de l'analyse de situation et des différentes évaluations, on constate malgré les efforts fournis et les résultats enregistrés, la persistance des problèmes suivants :

- l'analphabétisme de la majorité des femmes reste un obstacle à la promotion socio-économique de la femme et de la fille qui se traduit par une mauvaise utilisation des opportunités qui existent ;
- la santé de la femme demeure préoccupante du fait d'une mauvaise utilisation des services sociaux essentiels de base, malgré l'extension de la couverture et les efforts déployés pour améliorer la qualité du service ;

- le statut juridique et social de la femme et de la fille reste inchangé. Deux obstacles majeurs persistent quant au changement du statut juridique de la femme : la passivité de la majorité des femmes du fait de leur analphabétisme et de leur faible éducation juridique d'une part, le poids des pesanteurs socioculturelles qui font de la société malienne une société gérontocratique et patriarcale d'autre part ;
- le poids démographique est loin d'assurer à la femme une puissance dans la gestion de la vie publique malgré l'ouverture démocratique et le pouvoir du vote. La faiblesse de leur éducation civique et citoyenne maintient la majorité des femmes dans le seul rôle d'électrice ;
- la faible implication de la femme dans la prise de décisions en matière de la gestion de l'environnement qui reste un handicap sérieux

Une analyse des résultats atteints et des problèmes persistants fait ressortir d'autre part la faiblesse de la demande et la mauvaise utilisation par les femmes des offres de services sociaux de base. Cependant, de 1996 à 2001 l'augmentation de l'offre de services a été manifeste de même que l'évolution favorable de l'environnement juridique et institutionnel dans une optique genre.

Le Plan d'Action 2002-2006 visera donc à consolider les acquis du précédent et à établir une synergie avec les plans d'actions et programmes décennaux sectoriels existants. Il contribuera de ce fait à améliorer la demande de services et l'utilisation des opportunités de promotion socio-économiques qui s'offrent aux femmes.

II- OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

Le présent plan stratégique devra consolider les acquis du premier plan d'action en faveur des femmes (1996-2000) d'une part et, prévoir des actions complémentaires de promotion de la femme d'autre part.

Il se situe dans une logique de cohérence avec les :

- priorités stratégiques retenues dans le CSLP ;
- stratégies sectorielles des politiques de développement humain durable.

Le but stratégique est d'assurer à la femme une citoyenneté véritable en améliorant son statut et ses conditions de vie en milieu urbain et rural.

A- OBJECTIF GENERAL : Améliorer le statut de la femme malienne d'ici 2006.

B- Objectifs :

- Réduire le taux d'analphabétisme de la femme en général et de la fille en particulier ;
- améliorer la santé de la femme en particulier la santé de la reproduction ;
- renforcer l'équité homme /femme ;
- lutter contre la pauvreté des femmes ;
- améliorer l'image de la femme.

C- Les axes stratégiques

Pour atteindre ces objectifs, la politique de promotion de la femme visera les axes stratégiques suivants :

- l'amélioration des capacités de la femme à utiliser les services sociaux essentiels en matière de santé de la reproduction et en matière d'éducation ;
- l'accroissement des capacités de la femme et de la fille en matière de satisfaction des besoins de survie, d'éveil et de développement de l'enfant ;
- le renforcement des aptitudes individuelles et collectives d'organisation et de gestion des femmes en matière de lutte contre la pauvreté ;
- l'accroissement des capacités individuelles et collectives des femmes en matière de connaissance et de défense de leurs droits ;
- le renforcement du cadre législatif et social de promotion des droits individuels et civiques de la femme et de la fille ;

- l'accroissement des capacités de la femme en matière de gestion des ressources naturelles et de protection de l'environnement ;
- le renforcement du rôle de la femme dans l'espace communautaire UEMOA ;
- l'accroissement des capacités de la femme dans la promotion de la culture de la paix notamment dans la lutte contre la prolifération des armes légères ;
- l'accroissement des capacités individuelles et collectives de la femme en matière de nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Les interventions porteront essentiellement sur des actions visant l'amélioration des conditions et du statut de la femme. Pour y parvenir, le plan d'action s'articulera autour de sept domaines prioritaires :

1. LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME DES FEMMES :

Objectif spécifique : Contribuer à réduire de 40% l'écart des taux d'alphabétisation entre les hommes et les femmes de 15 à 49 et l'écart des taux de scolarisation entre filles et garçons dans les différents ordres d'enseignement d'ici 2006.

Stratégies

Les stratégies retenues ne sont ni d'ordre pédagogique ni d'ordre didactique ; il s'agit essentiellement de stratégies visant à susciter la demande d'alphabétisation et de scolarisation des filles et des femmes en synergie avec le PRODEC. Ainsi trois stratégies sont retenues :

- le développement d'une campagne intensive et de proximité de lutte contre l'analphabétisme, avec l'appui des associations et groupements dans les zones où les taux d'alphabétisation sont les plus bas ;
- l'incitation des parents à la scolarisation des filles par le repérage des filles en âge scolaire et le suivi de leur scolarité grâce à l'implication et à l'utilisation des groupements de femmes comme relais ;
- la mise en place de mécanismes collectifs d'aide à la scolarisation des filles et au suivi scolaire (maintien des filles à l'école).

1.1. Développement d'une campagne intensive de lutte contre l'analphabétisme des femmes

Une masse critique de femmes alphabétisées sera créée dans les zones où le taux d'alphabétisation est le plus bas (Mopti, Kayes, Koulikoro, Gao et Tombouctou) par :

- l'incitation et l'encouragement des femmes à la fréquentation des centres d'alphabétisation fonctionnelle ;
- la valorisation du statut social des néo-alphabètes par la création de responsabilités communautaires nouvelles liées à la post-alphabétisation ;
- le développement de l'usage de l'écriture et de la lecture grâce à la traduction et à la vulgarisation des textes de lois et de différentes informations utiles en langues nationales ;
- la construction de centres d'alphabétisation ou leur rénovation dans les zones défavorisées et non couvertes par le PRODEC (repérées grâce aux Structures Régionales chargées de la Promotion de la Femme et aux Projets de Promotion de la Femme en cours d'exécution).

1.2. Incitation des Parents à la Scolarisation et à l'Alphabétisation des filles

Il s'agira de développer une campagne de repérage actif des filles en âge scolaire et des filles précocement déscolarisées pour leur inscription à l'école ou dans les CED et CAF de leur zone de résidence. En vue de rendre effectives les dispositions de la loi d'orientation de l'éducation relative au maintien de l'enfant dans un cycle de formation jusqu'à 16 ans révolus, les parents seront sensibilisés à l'abandon de toutes les pratiques qui concourent à la déscolarisation précoce des filles (mariages grossesses précoces, etc.).

Pour ce faire, des groupements de femmes et des associations féminines seront formés pour conduire cette campagne qui visera à lever la résistance des familles et à réduire l'effet du désintérêt de la communauté en matière de scolarisation et d'alphabétisation des filles. Ceci passera par :

- l'organisation des Associations et ONG Féminines en vue de développer des activités d'alphabétisation des filles non scolarisées en rapport avec le Ministère de l'Education Nationale ;
- l'organisation de l'alphabétisation et de la scolarisation de rattrapage à l'intention des filles migrantes en zone urbaine ; ces activités qui relèveront de mesures spéciales devront permettre d'atteindre les résultats suivants : l'encadrement effectif de 20.000 filles migrantes sur la période du plan et le suivi scolaire de 60.000 filles scolarisées dans les régions pourvoyeuses de filles migrantes (Mopti, Koulikoro, Ségou).

1.3. Mise en place de mécanismes collectifs d'aide à la scolarisation des filles et au suivi scolaire par la femme.

Ces mécanismes feront l'objet des actions suivantes :

- l'aide aux communautés pour faire collectivement face aux charges de scolarisation des filles par l'allègement des travaux domestiques qui contribuera à réduire l'effet de l'absence de la fille sur la charge de travail domestique et à rendre disponible la femme pour d'autres activités, dont l'alphabétisation. Ainsi, des équipements collectifs et les technologies appropriées d'économie d'énergie domestique seront rendus disponibles dans des conditions qui seront déterminées avec les communautés. Un cahier de charges visant à promouvoir l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes accompagnera cette action.
- L'aide à la prise en charge des frais d'écolage à partir de la création de revenus au niveau des communautés comme volet additionnel à l'activité des groupements, sera développée.
- La formation des groupements féminins au suivi scolaire des enfants : Cette activité sera menée avec le Ministère de l'Education Nationale. Les enseignants seront sollicités pour la formation des groupements féminins et des associations de parents d'élèves au suivi scolaire des enfants (assiduité, résultat scolaire, besoin d'aide scolaire).
- L'aide scolaire sera organisée sous forme : soit de cours de rattrapage pour les élèves en difficulté scolaire, soit sous forme d'aménagement de lieux d'étude, soit sous la forme de fournitures et de matériels scolaires à rendre disponibles et accessibles à des coûts peu onéreux. Cette approche sera dans un premier temps expérimentée dans une zone défavorisée, choisie avec le Ministère de l'Education Nationale dans chacune des trois régions retenues avant d'être évaluée et généralisée

2. PARTICIPATION ACTIVE DE LA FEMME A L'AMELIORATION DE SA SANTE REPRODUCTIVE ET LA LUTTE CONTRE LES IST ET LE VIH-SIDA.

Objectif spécifique : Améliorer les capacités et les aptitudes des femmes à utiliser les services sociaux essentiels en matière de santé de la reproduction et à lutter contre les IST et le VIH-SIDA de 2002 à 2006.

Stratégies : Il s'agira de la traduction dans un programme d'éducation et de mobilisation des femmes du plan quinquennal de santé de la reproduction et du plan stratégique national de lutte contre le VIH-Sida.

Les stratégies suivantes seront développées:

- l'utilisation des groupements de femmes comme une aire d'échange et un cadre d'innovation en matière de santé et d'éducation ;
- la préparation des filles et des femmes à une meilleure connaissance de leurs besoins en matière de santé de la reproduction ;
- la création d'un réflexe de protection contre les IST et le VIH -SIDA .

2.1. Utilisation des Groupements comme cadre d'échange et d'innovation

Le groupement qui est une entité créée par les femmes elles-mêmes, deviendra un outil de sensibilisation et de mobilisation à partir duquel sera développée une campagne intensive de lutte contre la morbidité et la mortalité liée à la fonction de reproduction.

La démarche suivante sera initiée :

- l'élaboration d'un tableau indiquant les normes en terme de surveillance de la santé de la femme et de la fille. Quelques repères seront retenus dans le tableau :

- la fréquentation des consultations prénatales,
 - les vaccinations nécessaires,
 - la pratique de la contraception,
 - les connaissances nutritionnelles,
 - les consultations post natales.
 - L'information sur les IST et le VIH Sida.
- l'organisation du groupement pour améliorer le statut sanitaire et la pratique préventive en matière de santé de la reproduction de ses membres ;
 - l'implication progressive du groupement dans le suivi des pratiques préventives des familles et de leur environnement immédiat . Le scénario suivant sera développé : 10 groupements seront retenus dans chaque région pour démarrer l'expérience qui durera 1 an. Après évaluation conjointe avec le Département de la santé, les associations féminines et le Département chargé de la Promotion de la Femme, une généralisation de la démarche sera envisagée.

L'activité de préparation des groupements sera conduite en partenariat avec des ONG et Associations intervenant dans le domaine.

Au terme du présent Plan d'Action les résultats suivants sont attendus : cent (100) groupements féminins préparés, mobilisent et organisent la participation des femmes à la lutte contre la morbidité et la mortalité maternelle liées à la reproduction humaine dans chaque région.

2.2. Préparation des filles et des femmes à une meilleure connaissance de leurs besoins en matière de santé de la reproduction (S. R)

Les femmes et les filles adopteront des pratiques positives en matière de santé de la reproduction et en matière de maîtrise de la fonction reproductive. L'approche consistera à scinder en sous-groupes la cible femme et fille :

- Le sous-groupe des femmes en union et non alphabétisées, pour lesquelles l'approche collective par les groupements sera privilégiée. L'approche individuelle et de proximité ne devant intervenir que pour les cas jugés porteurs (grandes multipares victimes d'une grossesse difficile, les mères précoces ou les filles ayant avorté).
- Le sous groupe des femmes en union et alphabétisées : Il s'agira pour ces cas de développer une approche médiatisée individuelle et collective notamment par la production de documents écrits ou l'organisation de campagnes audiovisuelles.
- Le sous groupe des jeunes et adolescentes non alphabétisées, migrantes ou non : Dans ce cas l'approche collective sera privilégiée : elle portera sur l'Information, l'Education, la Communication (IEC) qui sera toujours précédée d'un repérage actif et d'une incitation à fréquenter les centres de jeunes, les centres d'éducation pour le développement (CED) et les centres d'apprentissage féminins (CAF) . La mise en place et l'utilisation de relais surtout en milieu périurbain et rural seront privilégiées comme approche.
- Le sous-groupe des jeunes adolescentes scolarisées ou non ; elles sont généralement en milieu urbain et vivent le risque constant d'une activité féconde non maîtrisée. Il s'agit de leur donner une information par les canaux de l'école et de centres tels que : les centres de jeunes et les maisons de jeunes. La méthode des relais sera privilégiée juste pour réveiller le besoin de savoir, la recherche de l'information devant être un besoin à satisfaire par la jeune elle-même.

2.3. Création d'un réflexe de protection contre les IST et le VIH SIDA

Il s'agira de mieux informer la femme et la fille sur les risques supplémentaires de morbidité et de mortalité liés au SIDA, à la fragilité et à la vulnérabilité particulière de la femme face à ce risque. Cette fragilité et cette vulnérabilité sont liées au statut matrimonial de la femme et de la place que la société lui reconnaît. La préparation de la femme pour une protection efficace contre les IST et VIH SIDA se fera à deux niveaux :

- la femme elle-même en tant que cible: il s'agira d'informer les femmes par les associations et groupements féminins sur la situation du VIH SIDA, les moyens de

transmission et la conduite préventive. Les filles migrantes et les femmes seules seront les cibles principales de cette action qui sera conduite en rapport avec le Ministère de la santé et le Ministère du développement social ;

- l'environnement social et institutionnel dans lequel vit la femme : il s'agira à ce niveau, d'une réglementation de la relation entre séropositif et séronégatif dans le couple et dans la relation conjugale polygamique.

Un programme spécifique de mobilisation et d'éducation sera développé à l'intention de la femme et de la famille en rapport avec le Ministère de la Santé, le Ministère de la Promotion de la Femme, la CAFO et d'autres associations intervenant dans le domaine. Il sera mis en œuvre dans les régions sous la supervision des Directions Régionales de la Promotion de la Femme et des Directions Régionales de la Santé avec l'implication des démembrés de la coalition santé de la CA FO.

3. RENFORCEMENT DE L'EDUCATION JURIDIQUE ET CITOYENNE DE LA FEMME

Objectif spécifique : Améliorer l'environnement juridico-institutionnel en vue de renforcer le statut de la femme d'ici 2006.

Stratégies

Il s'agira de créer un environnement institutionnel et social qui assure et garantit l'équité et l'égalité entre l'homme et la femme. Pour ce faire, les stratégies suivantes seront développées :

- la mise en place et la formalisation d'un dispositif d'éducation et d'assistance juridique ;
- l'éducation civique et citoyenne de la femme en vue de l'amener à une participation plus efficiente dans la vie publique nationale ;
- la relecture du dispositif législatif et réglementaire en conformité avec la Constitution et les engagements internationaux.

3.1. Mise en place et formalisation d'un dispositif d'éducation et d'assistance juridique

Le dispositif existant (cliniques juridiques, centres d'écoute etc.) sera organisé et réglementé en précisant les missions et les compétences de chaque élément du dispositif et du personnel prévu pour son animation. L'utilisation de juristes et de para juristes sera maintenue en spécifiant le rôle que chacun est habilité à jouer. Cette formalisation sera faite en rapport avec le Ministère de la Justice et les différents ordres professionnels concernés.

Les expériences et innovations faites dans le domaine de l'éducation juridique de la femme seront capitalisées. Le statut actuel des centres et cliniques juridiques sera maintenu à savoir, des outils appartenant à la société civile. Le parc actuel de cliniques juridiques, de centres d'écoute et de boutiques juridiques sera restauré et équipé.

La couverture du pays par le dispositif d'éducation et d'assistance juridique sera étendue.

Une clinique juridique sera créée dans chaque capitale régionale et deux dans le district de Bamako. Un centre d'écoute sera créé dans chaque ville secondaire, deux antennes mobiles seront créées par région.

Les cliniques juridiques et centres d'écoute s'attacheront à améliorer et à renforcer les connaissances en matière de droit des femmes. Trois grandes préoccupations seront prises en compte dans l'éducation juridique de la femme :

- le droit et la famille (dispositions réglementant le mariage, la succession, la tutelle, etc.) ;
- le droit et les affaires (dispositions réglementant le commerce, les impôts et les taxes, le code douanier, l'accès à la propriété immobilière et foncière, etc.) ;
- le droit et l'emploi (les dispositions réglementant le code du travail, les avantages et obligations liés au statut d'employé et d'employeur, le marché de l'emploi, etc.).

L'activité des cliniques, boutiques juridiques et centres d'écoute portera principalement sur :

- Les conseils et l'orientation juridique : Il s'agira d'organiser de manière plus systématique la pratique actuelle en offrant aux femmes un service facilitant l'accès au circuit juridique et en les dotant de la capacité de pouvoir recourir au service le plus approprié. Le conseil et l'orientation seront des activités les plus décentralisées possibles. Ils permettront de

prévenir et d'éviter bien des confrontations dont la femme sort le plus souvent éprouvée et perdante.

- L'assistance judiciaire : Elle s'attachera à accompagner la femme dans le circuit judiciaire. Son caractère plus professionnel en fera une activité exclusive des cliniques conduites par des volontaires ou bénévoles de la profession judiciaire selon des règles et dans des conditions établies entre le département de la justice et celui de la promotion de la femme, après consultation des différents ordres de la profession judiciaire. Une provision pour faire face au coût de l'assistance judiciaire, sera faite par l'Etat comme subvention à une activité de service sur la base d'une prise en charge de 2.000 cas /an avec une clé de répartition qui sera établie entre Bamako et les régions. La priorité sera accordée aux cas liés à la tutelle, à la succession, à l'accès à la propriété et à la gestion du patrimoine, de même que ceux relatifs aux abus sexuels, aux abus d'autorité et aux cas de discrimination flagrante à l'égard de la femme.

3.2. Renforcement de l'éducation et de l'information juridique

Il s'agira de créer dans la société une masse critique de personnes ayant une bonne éducation juridique et une information actualisée des textes et des procédures juridiques en vigueur. Les femmes en général et les femmes lettrées en particulier sont la cible principale de ce sous volet. Les leaders et responsables de la société civile seront également concernés par cette activité. Les leaders d'opinion, les autorités politiques et religieuses seront spécialement ciblés, chaque fois que cela s'avérera nécessaire.

3.3. L'éducation civique et citoyenne

Il s'agira d'organiser à travers la société civile féminine une campagne de formation des femmes à la citoyenneté. Cette formation qui se fera de manière continue concernera non seulement les élues femmes mais aussi toutes les candidates potentielles en vue de changer cette situation qui maintient la femme dans le seul statut d'électrice.

Elle visera en outre à consolider la participation de la femme à la vie publique et à développer le leadership féminin. Elle concernera aussi les hommes afin de les habituer à travailler et à gérer les relations professionnelles et politique dans une optique genre.

La formation des citoyennes s'adressera aussi à la majorité des femmes en vue de les préparer à la pratique du vote et au bon usage du scrutin.

Les formations citoyennes seront organisées sous l'égide de la société civile féminine avec l'appui d'ONG intervenant dans le domaine.

Les cliniques juridiques, centres d'écoute et antennes mobiles serviront de pôles de formateurs sous la coordination de la "Coalition Femme et Droit" et les Directions Régionales chargées de la Promotion de la Femme.

3.4. Amélioration de l'image de la femme :

La politique de Promotion de la Femme sera soutenue par des actions visant à assurer une meilleure visibilité et lisibilité des activités de promotion de la femme. Il s'agira de mettre en place et de mieux organiser une approche de plaidoyer et de lobbying afin que la prise en compte de l'Equité du genre intègre effectivement les pratiques sociales et institutionnelles maliennes. Faire connaître les réalisations et les réussites des femmes dans les différents domaines de la vie publique sera de nature à renforcer l'approche genre et l'intégration de la femme au développement.

Le Ministère de la Promotion de la Femme assurera la coordination des activités de sensibilisation, de formation et d'impulsion. Cependant, les différents départements sectoriels seront responsables de la sensibilisation de leurs agents et groupes cibles et feront recours dans ce cadre aux conseillers GED et points focaux.

Les médias modernes et traditionnels, les artistes et les leaders d'opinion seront impliqués dans toutes les activités de sensibilisation qui utilisent soit une approche multimédia, soit une approche de proximité selon la thématique et les cibles. L'utilisation des langues nationales sera privilégiée dans l'élaboration et la diffusion des messages.

En rapport avec le Ministère de la Communication, des créneaux des plages horaires consacrés aux femmes seront définis et dynamisés à la radio et à la télévision nationale ainsi que dans la presse privée.

L'accès des femmes aux postes de responsabilité au sein des instances de la presse audiovisuelle sera déterminant pour la valorisation de l'image de la femme dans les médias.

3.5. Contribution de la femme à la paix sociale :

Il s'agira de valoriser et de capitaliser les contributions faites par les femmes dans le maintien et le renforcement de la paix sociale. Ce sous volet est une composante essentielle de la participation de la femme à la promotion d'une culture de la paix. Les activités s'articuleront autour de trois axes :

- renforcer les capacités de la société civile féminine en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix ;
- contribuer à réduire la tendance actuelle de règlement des conflits par les armes plutôt que par le dialogue ;
- renforcer les capacités des femmes dans l'éducation d'une culture de la paix dans les familles.

4. PROTECTION SOCIALE

Objectif spécifique : Assurer une protection et une assistance effective aux femmes et aux filles en général et de celles en situation difficile en particulier.

Stratégies :

- le renforcement du cadre juridique en matière de promotion et de protection de la femme ;
- la mise en place d'un cadre opérationnel de prévention des risques de vulnérabilité sociale.

4.1. Le Renforcement du cadre juridique

Il vise à assurer l'effectivité des dispositions contenues dans les différentes Conventions ratifiées par le Mali au profit de toutes les femmes et filles et singulièrement de celles qui, du fait de leur vulnérabilité sociale, ont besoin de mesures spéciales de protection et d'éducation juridique.

Il s'agira de revoir le dispositif législatif et réglementaire existant sous le double angle de la prise en compte du genre et de l'effectivité dans l'application. Cette approche permettra de valoriser les acquis en terme de promotion du statut de la femme, mais aussi, de mettre en exergue et corriger les limites opérationnelles de certaines dispositions législatives et réglementaires en vigueur telles le cas de l'interdiction de marier une fille mineure et de l'obligation de scolarisation des enfants (filles et garçons).

La prise en compte de l'aspect genre dans tous les domaines de la vie sociale et économique y compris dans les différentes étapes des procédures judiciaires et l'élimination de toutes formes de violences sur les femmes et les filles constitueront les principes directeurs de la démarche de relecture en vue de promouvoir les droits économiques et sociaux des femmes.

Par ailleurs, pour assurer l'effectivité dans le suivi et l'application des instruments internationaux ratifiés, il s'agira de prévoir la mise en place d'un organe élargi auprès du département chargé des Affaires Etrangères qui aurait pour tâche notamment d'appuyer le Ministère dans la rédaction et la transmission régulière des rapports nationaux sur les mesures adoptées pour donner effets aux Conventions à caractère multidisciplinaires telles que la CEDEF et la CDE.

La législation et la réglementation officielles seront progressivement confrontées au droit coutumier et religieux aux fins de lutter contre certaines pratiques sociales qui tendent à soumettre la femme à une dépendance qui sont des formes de violences psychologiques (lévirat, sororat, répudiation).

L'implication des chefs coutumiers et religieux dans ce processus sera conduite par le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, le Ministère de la Justice et la société civile féminine aux fins de créer les conditions institutionnelles de l'application du futur code de la famille.

Une attention particulière sera accordée à la vulgarisation de l'arsenal législatif et réglementaire dans les langues nationales en vue de réduire la méconnaissance des textes et de renforcer leur effectivité dans l'application.

4.2. La mise en place d'un cadre opérationnel de prévention des risques liés à la vulnérabilité sociale :

Le plan d'action pour la promotion de la femme s'attachera en outre à une relecture du cadre juridique actuel en vue de son adaptation à l'évolution des risques et des menaces d'exclusion sociale de la femme et de la jeune fille. Une attention plus poussée sera portée sur la reconnaissance du statut juridique de la femme seule chargée de famille et de la prévention des risques de déviance liés à l'utilisation de la femme ou de la jeune fille à des fins d'exploitation sous toutes ses formes, et sexuelle en particulier.

Certains cas de violences faites aux femmes tels que les viols accompagnés ou non de coups et blessures, de même que toutes les formes d'incitation des mineurs à la pratique sexuelle précoce de la part d'adultes et les conséquences découlant de ses violences, telles les grossesses suites aux viols, ou les infections et maladies, devront être traitées de manière particulière dans la loi et l'effectivité de leur application et être l'objet d'un suivi rigoureux.

Les aspects juridiques relatifs à la protection des porteurs du virus du VIH /SIDA et plus spécifiquement des femmes en raison de leur vulnérabilité accentuée à la contamination sexuelle du fait de certaines pratiques et comportements socioculturels auxquels elles sont exposées, devront être pris en compte dans des dispositions législatives ou réglementaires.

Dans le cadre de la lutte contre la pratique de l'excision, la démarche portera sur l'adoption d'une loi éducative, qui, évaluée dans le temps, déterminera le passage à une loi répressive et la création d'un Programme National de Lutte contre l'Excision. Cette structure coordonnera toutes les activités de lutte contre la pratique. Ses missions et son fonctionnement seront déterminés par un décret pris en Conseil des Ministres.

La reconnaissance et la protection du statut d'invalidité de la femme et de la fille par l'amélioration de sa prise en charge surtout dans le cas de certaines invalidités dues soit aux infections liées au statut d'épouse soit à la maternité précoce (séropositivité, fistule vésico vaginale, démence post-partum, grossesse de personnes handicapées surtout mentales).

Le Plan d'Action pour la promotion de la Femme, de 2002 à 2006, s'attachera en outre à promouvoir les droits des femmes et des filles qui, du fait de leur vulnérabilité sociale ont besoin de mesures spéciales. Les filles migrantes (aides ménagères, vendeuses ambulantes), les filles mères, les filles déscolarisées et des femmes chefs de famille seront particulièrement visées.

Une action d'information sera organisée dans les communautés pourvoyeuses afin de stopper la migration des filles de moins de 16 ans, l'objectif étant d'arrêter à terme la migration des filles vers les villes.

L'encadrement des filles migrantes dans les centres urbains sera renforcé par leur formation en éducation à la vie familiale et leur préparation à la protection contre les risques liés à la vie urbaine (grossesses non désirées, toxicomanie, IST-SIDA).

5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE CHEZ LA FEMME

Objectif spécifique : Renforcer la capacité économique des femmes de 2002 à 2006.

Cet objectif traduira dans un programme cohérent, des actions de lutte contre la pauvreté et la précarité déjà initiées lors de la mise en œuvre du plan d'action 1996-2000 et renforcées conformément aux orientations du "Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté". Du fait du faible pouvoir économique des femmes et de la féminisation croissante de la pauvreté, un renforcement

conséquent de leurs capacités organisationnelles et entrepreneuriales, et la promotion de nouvelles perspectives d'investissement et de crédit s'imposent

Stratégies :

- l'accès des femmes aux facteurs et moyens production ;
- le renforcement et la consolidation des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- le développement de l'entrepreneuriat féminin ;
- l'adaptation du système de crédit aux besoins spécifiques de promotion de la femme.
- la valorisation du travail féminin et l'accroissement de l'accès des femmes à l'emploi;
- la facilitation de l'accès des femmes aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

5.1. L'augmentation de l'accès des femmes aux facteurs et moyens de production :

Les actions stratégiques porteront sur l'accès facile des femmes à la terre, aux intrants et technologies d'une part, l'augmentation de la productivité des femmes dans le secteur primaire et la promotion des organisations de femmes productrices d'autre part.

5.2. Renforcement et consolidation des Activités Génératrices de Revenus.

Il s'agira de consolider les acquis pour la promotion économique des femmes bénéficiaires de fonds d'appui aux activités génératrices de revenus. Ces femmes seront encadrées en vue de les insérer dans des circuits économiques viables les rendant plus autonomes.

L'accroissement de leurs aptitudes de gestion et un meilleur accès aux opportunités existantes en matière de développement des initiatives privées constitueront les actions stratégiques.

5.3. Développement de l'Entrepreneuriat Féminin

Cette approche, dont il faut consolider les acquis, a permis d'appuyer durant la période 1996-2001 près de 350 femmes pour le développement de leurs capacités entrepreneuriales dans le domaine de l'agroalimentaire. Le présent Plan d'Action visera la diversification des filières de création d'entreprises féminines notamment, par le développement de l'entrepreneuriat dans l'artisanat et les services (restauration, hygiène, assainissement, petit commerce, assistance ménagère).

5.4. Adaptation du Système de Crédit aux Besoins Spécifiques de la Promotion de la Femme

Des mécanismes de financement appropriés seront développés pour accroître les possibilités d'accès des femmes au crédit. Ainsi, les taux et les délais de remboursement des crédits initiaux seront adaptés aux besoins et aux conditions de travail des femmes. Un accent sera porté sur le renforcement de la mobilisation de l'épargne. Pour les femmes menant des activités génératrices de revenus, le scénario suivant pourra être envisagé: elles bénéficieront de préférence de crédit collectif sans apport personnel pour la première fois. Elles seront dès la fin du cycle de remboursement intégrées dans un système d'épargne crédit avec obligation d'une mise de fonds qui déterminera le montant de crédit qui pourra leur être accordé à la prochaine demande ; le deuxième crédit ne pouvant dépasser les 75% de leur épargne. Lors d'une troisième demande de crédit, leur plafond d'endettement sera le double du montant de leur épargne individuelle ou collective.

Les aptitudes de gestion de crédit de la femme seront améliorées pour faire du crédit un moyen de consolidation de l'entreprise et de l'activité économique féminine. Ces aptitudes de gestion améliorées permettront d'éviter aux femmes le surendettement et les conséquences du non-remboursement qui y sont liées.

5.5. Femme et Emploi

Les activités de ce sous volet viseront à consolider la place de la femme travailleuse du secteur public comme du secteur privé sur le marché du travail. Il s'agira de créer une dynamique de préparation de

la femme travailleuse à une participation plus active à la gestion de sa carrière professionnelle, par une meilleure connaissance du droit du travail et un renforcement de sa qualification professionnelle.

Des approches en vue d'une plus grande prise en compte des travailleuses du secteur informel seront initiées.. D'autres actions de renforcement seront initiées en faveur des femmes du secteur informel.

5.6. Femme et NTIC :

Les axes d'intervention seront les suivantes :

- l'amélioration de l'accès des femmes à l'utilisation des NTIC à travers la formation et l'information permettant ainsi de leur faire bénéficier des opportunités offertes ;
- la facilitation de création de site WEB par et pour les femmes.

6. FEMME ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif spécifique : Renforcer l'implication des femmes dans la prise de décisions en matière de protection de l'environnement de 2002 à 2006.

Stratégies : Pour atteindre cet objectif, les stratégies suivantes seront développées :

- La consolidation des acquis obtenus dans le domaine de la protection de l'environnement tant du point de vue de l'information, de la sensibilisation et de la formation que de celui de la participation à des actions de protection de l'environnement. A cela, s'ajoute la capitalisation des acquis en matière de lutte contre la dégradation de l'environnement en milieux urbain et rural tels les plantations, les reboisements, l'hygiène du milieu, l'assainissement et la salubrité, l'agro-foresterie, etc. ;
- la diffusion et la vulgarisation des équipements et technologies appropriées ;
- l'incitation à l'utilisation d'énergies alternatives (combustibles de substitution).

7. FEMME ET INTEGRATION SOUS REGIONALE :

Objectif spécifique : Renforcer le rôle de la femme dans le processus de l'intégration sous régionale en général, au sein de l'espace UEMOA en particulier.

Stratégies :

- le renforcement des capacités des femmes et de leurs associations face aux enjeux de l'intégration.
- la mobilisation des femmes autour du Plan National sur le renforcement du rôle de la femme dans l'espace UEMOA.

Ainsi qu'il apparaît, le plan d'action 2002-2006 pour la promotion de la femme vise à améliorer le statut et la condition de la femme. Il sera caractérisé par le désir de consolider les acquis des programmes existants et porteurs et par l'initiation d'approches novatrices dans beaucoup de domaines.

Si la femme et la fille en constituent les groupes cibles, l'implication et l'adhésion des hommes à la mise en œuvre de ces programmes sont primordiales pour parvenir à un développement harmonieux et équitable de la société malienne.

CHAPITRE III : PLAN D'ACTION POUR LA PROMOTION DE LA FEMME

OBJECTIF GENERAL : AMELIORER LE STATUT DE LA FEMME DE 2002 A 2006.				Coût en million de F CFA	Observations
1. LUTTE CONTRE L'ANALPHABETISME DES FEMMES :					
Objectif spécifique 1 : Contribuer à réduire de 40% l'écart des taux d'alphabétisation entre les hommes et les femmes de 15 à 49 ans de 2002 à 2006				2.208,5	
Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		
1.1. Développement d'une campagne intensive de lutte contre l'analphabétisme des femmes					
Résultat attendu 1.1 50% des femmes de 18 a 49 ans sont alphabétisées d'ici 2006.	2002-2006	Taux de femmes de 18 à 49 ans alphabétisées	Rapports d'évaluation	475,5	
Activités 1.1.1 Elaborer un programme d'alphabétisation de proximité des femmes de 18 à 49 ans	2002	Existence d'un programme	Rapports d'évaluation	10	En partenariat avec le Ministère de l'Education et les Associations Féminines.
1.1.2. Orienter les activités des associations et organisations féminines existantes vers l'alphabétisation des femmes	2002-2006	Nombre d'associations et organisations de femmes ayant intégré l'alphabétisation dans leurs activités	Rapports d'activités et rapports de suivi	257,5	
1.1.3. Identifier, former et mettre en place des relais en matière d'alphabétisation de proximité des femmes	2003-2006	Nombre de relais opérationnels en place	Rapports d'activités	90	
1.1.4. Alphabétiser tous les membres de chaque groupement féminin	2003-2006	Nombre de membres de groupements alphabétisés	Rapports évaluation Rapports d'activités et de suivi	50	
1.1.5. Produire et disposer des documents écrits dans les langues nationales sur les centres d'intérêt des femmes	2002-2003	- % de textes diffusés et vulgarisés en langues nationales	Rapports d'évaluation Rapports d'activités	50	En partenariat avec le ME et les Associations Féminines
1.2. L'Incitation des Parents à la Scolarisation des filles					

Résultat 1.2 50% des familles scolarisent leurs filles dans les régions de faible taux de scolarisation des filles.	2002-2006	Proportion de familles ayant inscrit leur filles à l'école par région.	Annuaire scolaires Registres d'Etat Civil	450	
Activités : 1.2.1. Repérer les familles ayant des filles en âge d'être scolarisées dans les régions de faible taux de scolarisation des filles	2003 - 2006	Nombre de communautés où le repérage a été fait	Registres de l'Etat Civil Rapports d'enquêtes	300	En collaboration avec les collectivités décentralisées et le secteur associatif
1.2.2. Appuyer les familles à assurer l'inscription des filles et à les maintenir à l'école	2002-2006	- Nombre de familles ayant inscrit leurs filles - Nombre de familles dont les filles ont terminé le cycle fondamental.	Registres scolaires Rapports d'activités	150	En partenariat avec le MDSSPA
Résultat 1.3 40 % des filles déscolarisées et non scolarisées de 9 à 18 ans (pré adolescentes et post adolescentes fréquentent un CED ou un centre d'apprentissage féminin d'ici 2006	2002-2006	Effectif de filles inscrites par an par CED et CAF.	Rapports d'étape statistiques des CED et CAF	678	En partenariat avec le ME et les communautés
Activités : 1.3.1. Définir une approche spécifique pour les différents sous - groupes de la tranche d'âge 9 -18 ans	2002	Approche définie	Document de l'approche disponible	8	En partenariat avec le ME , le MJS et les communautés
1.3.2. Sensibiliser les familles à inscrire leurs filles dans les CED et CAF de leurs zones de résidence.	2003-2006	Nombre de séances de sensibilisation organisées	Rapports d'activités	150	
1.3.3. Utiliser les groupements féminins pour repérer les filles au niveau des familles et suivre leur inscription dans les CED et CAF	2003-2006	Nombre de groupements impliqués dans le repérage par zone.	Rapports d'enquêtes	125	

1.3.4. Former les groupements en techniques de mobilisation des familles pour les CED et les CAF.	2003-2006	Nombre de groupements formés à la mobilisation des familles pour les CED et CAF	Rapports d'activités	100	
1.3.5. Appuyer la création des CED et CAF dans les collectivités démunies ou faiblement couvertes en services sociaux essentiels de base	2003-2006	Nombre de CED et CAF créés	Rapports d'activités	280	En partenariat avec le ME, le MDSSPA, le MEFP, le MATCL et les communautés
1.3.6. Concevoir un programme d'éducation à la vie familiale et civique pour les filles non scolarisées et déscolarisées	2002	Existence d'un programme d'éducation à la vie familiale et civique	Curricula des CED et CAF	15	En partenariat avec le ME et les communautés
1.3. La mise en place d'un mécanisme collectif d'aide à la scolarisation des filles et au suivi scolaire par la femme					
Résultat 1.4 Un mécanisme d'aide et de suivi à la scolarisation des filles est mis en place par les femmes	2002-2006	Nombre de collectivités disposant d e mécanisme d'aide et de suivi scolaire des filles	Rapports d'évaluation Rapports d'activités	505	
Activités 1.4.1. Créer un fonds d'appui à la scolarisation des filles de familles démunies.	2003-2006	Existence d'un fonds d'appui permanent.	Rapports d'activités et de suivi	120	En partenariat avec le MDSSPA et le ME
1.4.2. Appuyer les communautés dans l'acquisition des équipements d'allègement des tâches et de technologies d'économie d'énergie domestique.	2002-2006	Nombre de communautés appuyées.	Rapports d'activités	300	En partenariat avec les ministères chargés de l'Industrie et de l'Energie.
1.4.3. Mettre en place un mécanisme de suivi de la scolarité des filles par les familles et les communautés	2003-2005	Mécanisme mis en place	Rapports d'activités Rapports de suivi	10	

1.4.4. Informer et sensibiliser les communautés sur la nécessité de créer des associations des mères d'élèves.	2003-2004	Nombre de communautés ayant été sensibilisées Nombre de communautés ayant une association de mères d'élèves	Rapports d'activités	15	
1.4.5. Informer et sensibiliser les communautés, les leaders, les décideurs, et les élus sur la nécessité d'envoyer à l'école filles et garçons	2002-2006	Nombre de personnes Informées et sensibilisées.	Rapports d'activités Rapports d'évaluation Rapports d'enquête	60	En partenariat avec le secteur associatif
Résultat 1.5 : Les femmes sont membres des comités de gestion des CED	2002-2006	Nombre de femmes dans les comités de gestion des CED	Rapports d'évaluation	100	
Activités 1.5.1. Relire les textes relatifs aux comités de gestion des CED	2002-2003	Existence de textes favorables à la présence des femmes	Administration scolaire	2	En partenariat avec le ME et le secteur associatif féminin
1.5.2 Informer et sensibiliser les communautés, les leaders et les décideurs sur le rôle de la femme dans la gestion des CED	2003-2006	Nombre de séances de sensibilisation Nombre personnes Informées et sensibilisées	Rapports d'activités	98	
2. PARTICIPATION ACTIVE DE LA FEMME A LA LUTTE CONTRE LA MORBIDITE ET LA MORTALITE MATERNELLE					
Objectif spécifique 2 Améliorer les capacités et les aptitudes des femmes à utiliser les services sociaux essentiels en matière de santé de 2002 à 2006.				Coût en million F CFA 1.470	Observations
Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		
2.1. Groupement comme cadre de mobilisation pour la santé					
Résultat 2.1 : Le nombre de femmes de 15 à 49 ans utilisant les services sociaux essentiels a augmenté de 50% en milieu urbain et péri-urbain et de 40% en milieu rural.	2002-2006	Taux de femmes de 15 à 49 ans utilisant les services de santé de base	Rapports d'évaluation	235	En partenariat avec le MS, le ME, le MDSSPA et le MJS.
Activités 2.1.1 Elaborer les supports de mobilisation sociale autour des activités d'utilisation des services sociaux essentiels	2002	Supports de mobilisation élaborés	Rapports d'activités Rapports de suivi	5	En partenariat avec le MS
2.1.2. Former et équiper les groupements féminins en milieu urbain et rural à la mobilisation des familles	2002-2006	Nombre de groupements ayant un relais formé et équipé pour la mobilisation autour des services	Rapports d'activités	100	En partenariat avec le MS, et le secteur

autour des services sociaux essentiels de base.		de santé de base			associatif féminin
2.1.3. Organiser des séances d'information et de sensibilisation des familles pour l'utilisation des services sociaux essentiels de base.	2002- 2006	Nombre de séances organisées par les relais féminins formés	Rapports d'activités	120	
2.1.4 Etendre le système de tiers payant aux besoins des services de santé des femmes.	2002-2006	Un mécanisme de prise en charge collective des dépenses de santé existe	Rapports d'étape	10	
2.2. Renforcement des connaissances des femmes et les filles en matière de santé					
Résultat 2.2 50 % des femmes en milieu urbain connaissent les risques liés à la maternité et fréquentent les services de santé en 2006.	2002-2006	Taux de fréquentation des services de santé par les femmes en milieu urbain	Rapports d'évaluation	675	
Activités 2.2.1. Elaborer un matériel didactique sur la mortalité maternelle et les facteurs de risque.	2002	Un matériel de vulgarisation de masse existe.	Rapports d'évaluation	10	
2.2.2. Former et utiliser les relais en santé et population.	2002-2003	Nombre de relais formés	Rapports d'activités	50	En partenariat avec le MS et le secteur associatif féminin
2.2.3. Organiser des causeries éducatives sur les risques liés à la maternité et l'importance de la vaccination.	2003-2006	Nombre de séances organisées. Nombre de participantes par séance. Nombre de femmes ayant suivi les CPN Proportion de femmes ayant accouché en milieu assisté.	Rapports d'activités Statistiques sanitaires	130	En partenariat avec le MS, le MDSSPA et le secteur associatif féminin
2.2.4 Organiser des causeries éducatives sur la prévention contre le paludisme et la malnutrition	2003-2006	Nombre de femmes utilisant une moustiquaire imprégnée Nombre de femmes ayant participé aux séances d'éducation nutritionnelle.	Rapports d'activités Statistiques sanitaires	130	En partenariat avec le MS, le MDSSPA et le secteur associatif féminin
2.2.5. Informer et sensibiliser les couples à une maîtrise de leur fécondité.	2003-2006	Nombre de couples utilisant une méthode contraceptive	Rapports d'activités Statistiques sanitaires	50	
2.2.6. organiser des séances d'IEC à l'intention des femmes et des filles sur les risques des avortements provoqués.	2003-2006	Nombre de séances réalisées	Rapports d'activités	25	
2.2.7. Rendre accessibles les	2003-2006	Nombre de femmes utilisant une	Registres -statistiques	50	En partenariat avec le

informations sur la contraception et les contraceptifs		méthode contraceptive Nombre de filles utilisant une méthode contraceptive.	sanitaires Rapports d'étape		MS, le MDSSPA et le secteur associatif féminin
2.2.8. Développer les activités d'information en matière de santé reproductive à l'intention des adolescentes et adolescents dans les écoles.	2003-2006	Nombre de d'adolescents et d'adolescentes scolarisés utilisant une méthode contraceptive	Registres statistiques sanitaires Rapports d'enquêtes	30	En partenariat avec le MS, MJ, MJS et le secteur associatif
2.2.9. Former les pairs éducateurs pour les différentes concentrations de jeunes et d'adolescentes	2003-2006	Nombre de pairs éducateurs formés	Rapports de formation	50	En partenariat avec le MS, et le MJS
2.2.10. Développer une campagne multimédia d'éducation en matière de santé de la reproduction.	2003-2006	Nombre d'émissions réalisées	Rapports d'activités	150	En partenariat avec le MS,, le MJS et le MC
2.3. Création d'un réflexe de protection contre les IST et le VIH SIDA					
Résultat 2.3 : Les adolescentes sont informées des comportements à risques face aux IST et au SIDA d'ici 2006.	2002-2006	Nombre d'adolescentes informées.	Rapports d'activités	560	En partenariat avec le PNLS et le secteur associatif
Activités 2.3.1. Former des relais dans les zones à forte prévalence, dans les villages et les quartiers pour une campagne intensive de lutte contre l'évolution de la pandémie VIH-SIDA.	2002-2003	Nombre de relais féminines formées	Rapports de formation Rapports d'activités	90	
2.3.2. Organiser des séances d'éducation dans les zones à fortes prévalences, dans les quartiers et les villages sur les comportements à risque face aux IST et au VIH/SIDA.	2003-2006	Nombre de séances réalisées	Rapports d'activités	100	
2.3.3. Organiser un marketing du préservatif et élargir son accessibilité géographique et financière.	2002-2006	Préservatifs disponibles à moindre coût Pourcentage de femmes ayant accès aux préservatifs	Rapports d'enquêtes	15	
2.3.4. Organiser des activités de lutte conte le VIH-SIDA animées par les autorités scolaires et religieuses	2003-2006	Nombre d'activités animées par les autorités scolaires et religieuses	Rapports d'activités	80	
2.3.5. Renforcer la campagne d'IEC de proximité sur les préjugés sur les femmes et les enfants dans la propagation des IST et du VIH SIDA	2002-2006	Nombre de séances réalisées Nombre personnes sensibilisées	Rapports d'activités	50	

2.3.6. Développer une campagne d'IEC de proximité par l'utilisation des pairs éducateurs et des centres pour jeunes.	2002-2006	Nombre de jeunes adolescentes ayant adopté un comportement préventif	Rapports d'évaluation	25	
2.3.7. Intégrer des activités de lutte contre les IST-SIDA dans les programmes d'encadrement des adolescentes migrantes.	2002-2006	Nombre de structures d'encadrement de filles migrantes ayant intégré dans leur programme la lutte contre le VIH/SIDA	Rapports d'activités	90	
2.3.8. Mettre en place un dispositif juridique protégeant les membres des ménages contre les risques du VIH SIDA	2003-2006	Un cadre de protection est défini et mis en place	Rapports d'activités Journal officiel	10	
2.3.10 Appuyer l'organisation de la prise en charge sociale et thérapeutique des mères séropositives et des orphelins du SIDA.	2002-2006	Nombre de mères séropositives prises en charge Nombre d'orphelins séropositifs pris en charge	Rapports d'activités	100	

3. RENFORCEMENT DE L'EDUCATION JURIDIQUE ET CITOYENNE DE LA FEMME

Objectif spécifique 3 Améliorer l'environnement juridico-institutionnel en vue de renforcer le statut de la femme d'ici 2006.	Coût en million de FCFA 1.155	
--	-------------------------------	--

3.1. Mise en place et formalisation d'un dispositif éducation et d'assistance juridique

Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		
Résultat 3.1 : Les cliniques juridiques et centres d'écoute existants sont renforcés, équipés et fonctionnels.	2002-2006	Nombre d'institutions Fonctionnelles Nombre de personnes prises en charge	Rapports d'activités	135	En partenariat avec le Ministère de la Justice et le secteur associatif
Activités 3.1.1. Renforcer le dispositif d'assistance juridique	2002	Textes élaborés	Journal officiel	10	
3.1.2. Renforcer les cliniques juridiques et les centres d'écoute existants.	2002-2006	Nombre de cliniques et de centres d'écoute équipés et opérationnels Nombre d'animateurs formés	Rapports d'activités Rapports d'enquêtes	125	

Résultat 3-2 : 16 cliniques juridiques et 16 centres d'écoute sont créés, équipés et fonctionnels.	2002-2006	Taux de réalisation	Rapports d'évaluation	240	En partenariat avec le Ministère de la Justice et le secteur associatif
Activités 3.2.1 Créer et équiper une clinique juridique ou un centre d'écoute dans les communes urbaines	2002-2003	Nombre de cliniques juridiques et de centres d'écoute créés et fonctionnels	Rapports d'activités	240	
3.2. Renforcement de l'éducation et information juridiques					
Résultats 3.3 : Le niveau de connaissance des textes et procédures juridiques est amélioré. 70 % des leaders de la société civile et 70% des femmes lettrées sont informés sur les droits.	2002-2006	Nombre de leaders de la société civile et de femmes lettrées informés sur les droits	Journal officiel Rapports d'enquêtes Rapports d'évaluation	140	
3.3 .1 Informer et sensibiliser les femmes sur les textes et les procédures juridiques.	2002-2006	Nombre de femmes informées et sensibilisées	Rapports d'activités	60	
3.3.2. Produire et vulgariser les textes en langues nationales et en arabe.	2003	Nombre de textes produits et vulgarisés	Rapports d'activités	20	En partenariat avec le Ministère Education
3.3.3. Former / recycler les leaders et les groupes organisés de la société civile.	2002-2006	Nombre de leaders et groupes organisés formés	Rapports d'activités	60	
3.3. L'Education civique et citoyenne					
Résultats 3.4 : Les femmes ont accru leur participation à la vie publique Activités	2002-2006	Nombre de femmes ayant accédé à un poste administratif ou électif.	Rapports d'enquête Journal officiel	375	

3.4.1. Former et sensibiliser les femmes à la citoyenneté et à la vie publique	2002-2006	Nombre de femmes formées Pourcentage de femmes élues	Rapports d'enquêtes Rapports d'activités Rapports de formation	80	
3.4.2. Appuyer les femmes candidates à un poste électif	2002-2006	Nombre de femmes ayant accédé à un poste électif	Rapports d'enquête	80	En partenariat avec le secteur associatif
3.4.3. Les femmes et les hommes pour mieux analyser et appliquer les approches et outils d'analyse et d'intervention genre	2002-2006	Nombre de personnes formées	Rapports d'activités	80	
3.4.4. Accroître les capacités d'argumentation et de négociation des femmes décideurs.	2003-2004	Nombre de femmes décideurs formées,	Rapports d'enquêtes Rapports de formation	25	
3.4.5. Renforcer le leadership des femmes décideurs	2003-2004	Existence de réseaux de leaders constitués au niveau local, régional et national	Rapports d'enquête Rapports de formation	50	
3.4.6. Former les femmes et les hommes décideurs en planification et en techniques d'analyse du budget selon le genre	2003-2006	Nombre de femmes et d'hommes formées	Rapports de formation	60	

.4. Amélioration de l'image de la femme

Résultat 3.5 La perception de l'image de la femme est améliorée	2002-2006	Un changement de comportement favorable à la femme est observé. Une plus grande confiance des femmes en elles-mêmes	Rapports d'enquêtes et d'études	70	
Activités 3.51 Elaborer et mettre en œuvre des stratégies pertinentes de communication.	2003-2006	Existence de stratégies pertinentes de communication	Document de stratégies	15	
3.5.2. Organiser des activités de plaidoyer et de lobbying en faveur de la promotion du genre.	2002-2006	Nombre de groupes de plaidoyers et de lobbying opérationnels	Rapports d'activités Rapports d'enquête	25	En partenariat avec le Ministère de la Communication
3.5.3. Créer un cadre de concertation sur les sujets critiques.	2003-2006	Cadre de concertation fonctionnel existe Nombre de thèmes	Textes réglementaires Rapports d'activités	10	
3.5.4. Faire connaître et favoriser les réalisations et les œuvres des femmes	2002-2006	Nombres d'œuvres et de réalisations connues et publiées	Rapports d'activités Rapports d'études	20	En partenariat avec tous les départements ministériels concernés et les secteurs administratifs.

3.5. Contribution de la femme à la paix sociale

Résultat 3.6 40 % des Associations et ONG de femmes sont formées en techniques de prévention et de gestion des conflits internes et externes.	2002-2006	Taux des associations et ONG de femmes formées.	Rapports d'évaluation	95	En partenariat avec le MAEME, le MAICL et PCASED et la société civile
Activités : 3.6.1. Former en plaidoyer, et en culture de la paix.	2002-2006	Nombre d'associations et d'organisations de femmes formées.	Rapports d'activités	90	
3.6.2. Mettre en place un réseau composé des organisations de femmes, des partenaires et des structures du MPFEF.	2002-2006	Réseau mis en place et opérationnel	Rapports d'activités	5	
Résultat 3.7 Les organisations de femmes participent au processus de règlement pacifique des conflits	2002-2006	Nombre d'associations et d'organisations féminines participant au processus	Rapports d'enquêtes	100	En partenariat avec le MAEME, le MAICL et PCASED et la société civile
Activités : 3.7.1. Former les membres des organisations féminines en techniques de médiation pour le règlement pacifique des conflits	2003-2006	Nombre de femmes formées	Rapports d'activités	50	

3.7.2. Promouvoir les échanges d'expérience et les voyages d'études au niveau national, sous régional et international.	2003-2006	Nombre de voyages d'études effectués	Rapports de mission	50	
4. PROTECTION LA VULNERABILITE SOCIALE					
Objectif spécifique 4				Coût en million de F CFA	
Mettre en place un dispositif national de protection la vulnérabilité sociale de la femme et de la fille d'ici 2006.				1.550	
Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		
4.1. La mise en place d'un cadre opérationnel de prévention des risques liés à la vulnérabilité sociale					
Résultat 4.1 60% des filles migrantes dans les capitales régionales et les communes urbaines sont repérées et formées en éducation familiale	2002-2006	Nombre de filles migrantes encadrées et formées	Rapports d'activités Rapports d'évaluation Rapports de formation	260	En partenariat avec le secteur associatif et les élus
Activités 4.1.1. Définir une stratégie d'identification, d'organisation et de formation des filles migrantes	2002-2003	Existence d'une stratégie opérationnelle	Document de stratégie	10	
4.1.2 Repérer dans chaque capitale régionale et commune urbaine des filles migrantes..	2003-2006	Nombre de filles migrantes repérées	Rapports d'enquêtes Rapports de recensement	50	
4.1.3. Sensibiliser les employeurs pour un meilleur traitement des filles migrantes	2003-2005	Nombre d'employeurs sensibilisés	Rapports	20	
4.1.4 Organiser les sessions de formation dans le domaine de l'éducation familiale	2002-2006	Nombre de filles formées Nombre de formations réalisées	Rapports d'évaluation Rapports de formation	150	
4.1.5. Suivre, évaluer et vulgariser les acquis du programme d'encadrement des filles migrantes	2002-2006	Nombre de suivis réalisés Evaluation du programme réalisée	Rapports d'évaluation Rapports de suivi	30	En partenariat avec le ME, le MJS, le MDSSPA, le MS, le MAT et le secteur associatif

Résultat 4-2 50% des filles migrantes encadrées sont informées sur le droit de la famille et la santé de la reproduction	2002-2006	Taux de filles migrantes informées sur le droit de la famille et la santé de la reproduction.	Rapports d'évaluation	120	
Activités 4.2.1. Identifier et former les filles migrantes au rôle de pairs éducateurs.	2003-2004	Nombre de filles migrantes identifiées et formées	Registres des associations Rapports d'activités	30	En partenariat avec le MS, le MJS et le secteur associatif féminin
4.2.2. Appuyer l'organisation de l'accueil et de l'orientation des filles migrantes en milieu urbain	2003-2006	Nombre d'organisations appuyées Nombre de filles migrantes reçues, orientées et suivies	Rapports d'activités Registres des associations	60	
4.2.3. Informer et former les filles migrantes en matière de pratique néfastes pour la santé de la mère et de l'enfant et sur les IST/VIH/SIDA	2003-2006	Nombre de filles informées et sensibilisées	Rapports d'activités des associations	30	
Résultat 4.3. 70 % des filles de moins de 16 ans des zones pourvoyeuses sont informées sur les conséquences de l'exode.	2003-2006	Taux de filles informées et fixées	Rapports d'évaluation	575	
Activités 4.3.1. Elaborer et mettre en œuvre des programmes de fixation des filles migrantes dans leur milieu d'origine.	2002-2006	Nombre de localités ayant bénéficié de programmes	Rapports d'activités Rapports d'évaluation	500	
4.3.2 Sensibiliser les familles sur les risques du travail précoce pour les filles	2003-2006	Nombre d'activités d'IEC réalisées	Rapports d'activités Registres des associations	75	
4.2. Renforcement du cadre juridique de protection sociale de la femme					
Résultat 4.4 Les dispositions du code pénal et des instruments internationaux de protection de la femme et de la fille sont vulgarisés..	2002-2006	Le code pénal et les instruments internationaux traduits en langues nationales et en arabe sont disponibles mieux connus	Brochures en langues nationales et en arabe.	595	En partenariat avec le MJ
Activités 4.4.1. Traduire les dispositions du code pénal et des instruments internationaux en langues nationales et en arabe	2002-2003	Existence de code et des instruments internationaux dans les langues nationales et en arabe.	Exemplaires des documents traduits Rapports d'activités	60	

4.4.2. Organiser des séances de sensibilisation animées par les chefs coutumiers et religieux	2003-2006	Nombre de séances organisées par les chefs coutumiers et religieux	Rapports d'activités Rapports d'évaluation	25	
4.4.3. Elaborer et mettre en œuvre un plan national de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.	2002-2006	Plan national de lutte contre les violences élaboré et mis en œuvre.	Document du plan Rapports d'activités Rapports d'évaluation	510	
5. LUTTE CONTRE LA PAUVRETE					
Objectif spécifique 5 : Renforcer la capacité économique des femmes				Coût en million de F CFA 4.589	
Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		
5.1. Le Renforcement et la Consolidation des Activités Génératrices de Revenus.					
Résultats 5.1 Les femmes sont plus intégrées dans les circuits économiques	2002-2006	* Nombre d'entreprises créées par les femmes * Nombre de femmes ayant accès à la micro – finance * Nombre de femmes ayant mené une AGR	Rapports d'évaluation	890	En partenariat avec le MEF (CelluleLP)
Activités 5.1.1. Former, sensibiliser, informer en gestion des micro entreprises et en sources de financement	2003-2004	Nombre de femmes ayant une formation en gestion Nombre de femmes ayant accédé aux sources de financement	Rapports d'activités	65	
5.1.2. Renforcer et mettre en place des mécanismes de financement appropriés pour l'accès des femmes aux facteurs économiques de production	2003-2006	Existence de mécanismes opérationnels	Rapports d'évaluation	800	
5.1.3 Appuyer l'organisation des femmes menant des activités génératrices de revenus.	2003-2006	Nombre d'organisations créées et fonctionnelles.	Rapports d'activités	25	
5.2. Le Développement de l'Entreprenariat Féminin :					

Résultats 5.2 Le nombre d'entrepreneurs féminins de l'agroalimentaire a triplé à Bamako et doublé dans chaque région	2002-2006	Nombre de femmes entrepreneurs à Bamako et dans les régions	Rapports d'évaluation Rapports de recensement Base de données MPFEF	1440	
Activités 5.2.1 Organiser et renforcer l'équipe nationale de formateurs en technologie alimentaire.	2002-2003	Nombre de formation reçues par formateur L'équipe de formation organisée	Rapports de formation	70	En partenariat avec le MDR
5.2.2 Organiser et renforcer l'équipe nationale de formateurs en gestion d'entreprise	2003-2004	Nombre de formations reçues L'équipe de formation organisée et équipée	Rapports de formation	35	
5.2.3. Renforcer les structures d'encadrement et de formation en technologie et en gestion dans les régions.	2003-2004	Nombre d'antennes régionales créées Nombre de formations effectuées	Rapports d'activités Rapports de formation	105	
5.2.4. Réaliser de 5 unités de transformation technologiques dont 3 prioritaires dans les régions de Ségou, Mopti et Sikasso.	2002-2003	Nombre d'unités pilotes installées et opérationnelles Volume d'activités réalisés par unité	Rapports d'évaluation Rapports d'activités	140	
5.2.5. Appuyer la formation et l'organisation des femmes entrepreneurs dans le domaine agroalimentaire en gestion d'entreprise.	2003-2004	Nombre de femmes formées Nombre d'association ou GIE créés	Rapports de formation Rapports d'évaluation	60	
5.2.6 Aider à l'équipement collectif et individuel à travers des mécanismes adaptés de financement.	2002-2006	Nombre d'entreprises équipées	Rapports d'évaluation Rapports d'activités	315	
5.2.7 Appuyer les transformatrices rurales des produits de cueillette, de pêche et d'élevage (karité, néré poisson, viande, lait).	2003-2006	Nombre d'initiatrices appuyées	Rapports d'évaluation	700	
5.2.8. Appuyer la création d'associations et de réseau de femmes entrepreneurs	2003	Nombre d'associations et de réseaux créés	Rapports d'évaluation Rapports d'activités	15	En partenariat avec APCAM et CCIM

Résultat 5.3 L'entrepreneuriat féminin est créé et renforcé dans l'artisanat et les services.	2002-2006	Nombre d'entreprises féminines créées	Rapports d'évaluation	510	En partenariat avec le MAT et FNAM
Activités 5.3.1. Réaliser des études de faisabilité de petites entreprises rentables dans l'artisanat et les services.	2003-2004	Rapports d'études de faisabilité disponible	Rapports d'études	60	
5.3.2. Appuyer les entrepreneurs féminins dans les services et l'artisanat à raison de 1 000 à Bamako et 200 par région.	2002-2006	Nombre d'entrepreneurs féminins appuyés	Rapports d'évaluation	450	En partenariat avec MAT, FNAM, CCIM, Ministères et autres partenaires financiers
Résultat 5.4 Les femmes entrepreneurs encadrés sont promues.	2002-2006	Nombre de femmes ayant des entreprises viables.	Rapports d'évaluation Rapports de recensement	275	
Activités 5.4.1. Constituer un répertoire sur les femmes entrepreneurs au Mali.	2002-2006	répertoire disponible et actualisé	Catalogue	25	Tous les deux ans en partenariat avec MICT
5.4.2. Informer et former les femmes entrepreneurs sur les technologies et techniques (technologies, marchés, équipements, normes de qualité, partenaires etc...)	2002-2006	Nombre de femmes entrepreneurs informées / formées par région	Rapports d'activités Rapports de formation	25	
5.4.3. Informer les femmes des dispositions légales d'ordre commercial, fiscal et douanier en vigueur au Mali et dans les espaces communautaires.	2002-2006	Nombre de femmes entrepreneurs connaissant les textes en vigueur.	Rapports d'enquête	50	En partenariat avec MEF, MICT, CCIM MJ et Ministère de l'intégration
5.4.4. Appuyer la participation des femmes dans les manifestations commerciales nationales et internationales.	2002-2006	Nombre de femmes entrepreneurs ayant participé aux manifestations commerciales	Rapports de mission	150	En partenariat avec MICT, MAT, CCIM et le Ministère de l'Intégration et autres
5.4.5. Appuyer la promotion et la protection de la créativité féminine.	2002-2006	Nombre de brevet déclarés et protégés.	Publication de la commissions nationale dues droits d'auteur	25	En partenariat avec Ministère Culture, MAT et MCIT
5.3. L'Adaptation du Système de Crédit aux Besoins Spécifiques de Promotion de la Femme					

Résultats 5.5 70 % des femmes encadrées ont eu accès au crédit.	2002-2006	Nombre de femmes ayant obtenu et bien utilisé le crédit.	Rapports d'évaluation	1074	
Activités 5.5.1 Restaurer le fonds de crédit du FAAF Layidu et ouvrir les lignes de crédit du SYCREF et du PARHEF.	2002-2003	Fonds de crédit disponibles	Rapports d'activités Rapports d'audit	1000	
5.5.2 Former les femmes bénéficiaires à la gestion du crédit et de l'épargne	2003-2005	Nombre de femmes formées Taux de remboursement du crédit	Rapports d'activités	50	
5.5.3. Former les agents des services de la promotion de la femme et du développement social au repérage et à l'accompagnement des bénéficiaires de crédit	2003-2004	Nombre d'agents formés Taux de bénéficiaires suivies.	Rapport d'activités	24	En partenariat avec le MEF, (CAS/SFD)
5.4. Femme et Emploi					
Résultat 5.6 80 % des femmes travailleuses sont informées sur leurs droits	2002-2006	Taux de femmes travailleuses informées jouissant de leurs droits	Rapports d'évaluation	100	En partenariat avec le MEFP, les organisations syndicales, la FNEM, et autres
Activités 5.6.1. Organiser les sessions de formation sur les normes internationales et les droits reconnus par la législation nationale.	2002-2006	Nombre de femmes travailleuses formées	Rapports de formation	100	En partenariat avec le MEFP, les organisations syndicales, la FNEM, et autres
Résultat 5.7 30 % des femmes travailleuses du secteur informel ont intégré le secteur formel	2002-2006	Proportion de femmes ayant intégré l'économie formelle	Rapports d'activités	300	
Activités 5.7.1. informer et sensibiliser les femmes travailleuses du secteur informel des acquis de leur situation de précarité	2003-2006	Nombre de femmes informées et sensibilisées	Rapports d'activités	100	En partenariat avec le MEF, MEFP, les organisations des femmes et autres partenaires
5.7.2. Organiser des séances de formation au profit des femmes travailleuses du secteur informel en vue de leur intégration dans l'économie formelle	2003-2006	Nombre de séances organisées Nombre de femmes ayant reçu la formation	Rapports d'activités	200	En partenariat avec le MEF, le MEFP, les organisations des femmes
5.5. Femmes et NTIC					
Résultat 5.8 30 % des femmes connaissant les NTIC et	2003-2006	Taux de femmes connaissant et utilisant les NTIC	Rapports d'activités Rapports de formation	100	En partenariat avec les partenaires et techniques

ont accès					et financiers
Activités 5.8.1. Organiser des sessions de formation aux NTIC	2003-2006	Nombre de séances organisées Nombre de femmes formées	Rapports d'activités Rapports de formation	50	
5.8.2. Création des sites Web par et pour les femmes	2003-2006	Existence de sites Web	Serveur de site	50	
6. RENFORCEMENT DE L'IMPLICATION DE LA FEMME DANS LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT					
Objectif spécifique 6 : Renforcer l'implication des femmes dans la prise de décisions en matière de protection de l'environnement d'ici 2006.				Coût en million de F CFA 477	
Résultats attendus et activités	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		
Résultat 6.1 50 % des femmes sont informées, sensibilisées ou formées aux activités de protection de l'environnement.	2002-2006	- Taux de femmes informées et sensibilisées - Taux de femmes formées aux techniques	Rapports d'enquêtes Rapports d'évaluation	425	En partenariat avec le MDR, le Ministère chargé de l' Env. l'Equipement des Industries et le secteur associatif féminin
Activités 6.1.1 Informer, sensibiliser et former à la gestion des ressources naturelles et à la préservation de l'environnement.	2002-2006	Nombre de femmes informées, sensibilisées, formées à la protection de l'environnement.	Rapports de formation Rapports d'enquête et d'activités	125	
6.1.2 Organiser, renforcer les activités de protection de l'environnement et de lutte contre la dégradation de l'environnement.	2002-2006	Nombre de Groupements appuyés	Rapports d'activités	80	
6.1.3 Appuyer l'organisation des actions d'hygiène du milieu d'assainissement et de salubrité.	2002-2006	Nombre de GIE et autres organisations communautaires opérationnels	Rapports d'activités Rapports d'évaluation	200	
6.1.4. Vulgariser les techniques et technologies appropriées et les énergies alternatives	2002-2006	Nombre de techniques, de technologie et d'énergies domestiques vulgarisées et utilisées	Rapports d'activités	20	En partenariat avec le MDR, le Ministère chargé de l' Env. l'Equipement des Industries et le secteur associatif féminin
Résultat 6.2 Le nombre de femmes occupant des postes de responsabilités dans les comités de gestion a augmenté.	2002-2006	Nombre de femmes occupant des postes stratégiques	Rapports d'enquête	52	En partenariat avec le MDR, le Ministère chargé de l' Env. l'Equipement des Industries et le secteur associatif féminin

Activités 6.2.1 Informer, sensibiliser les communautés sur l'importance d'impliquer les femmes dans les prises de décisions en matière d'environnement .	2002-2006	Nombre de communautés informées et sensibilisées.	Rapports d'activités	25	
6.2.2 Relire les textes relatifs aux comités de gestion selon l'approche genre.	2002-2004	Existence de textes tenant compte du genre Nombre de femmes à des postes de responsabilité.	Procès verbaux des comités d'organisation	2	
6.2.3. Former les femmes membres des comités de gestion sur leurs responsabilités	2002-2004	Nombre de femmes formées	Rapports de formation	25	

7. LA FEMME ET INTEGRATION SOUS-REGIONALE

Objectif spécifique7				Coût en million de FCFA	Observations
Renforcer le rôle de la femme dans le processus de l'intégration sous-régionale en générale et l'espace UEMOA en particulier d'ici à 2006				800	
Résultats attendus	Période	Indicateurs de réalisation	Source de vérification		En partenariat avec le Ministère de l'intégration, les autres département, la société civile et autres
Résultat 7 Le rôle de la femme dans le processus de l'intégration est renforcé	2002-2006	Taux de femmes informées sur les enjeux de l'intégration	Rapports d'évaluation	800	
Activités : 7.1 Former, informer et sensibiliser les femmes aux enjeux de l'intégration	2002-2006	Nombre de groupements formés Thèmes développés	Rapports d'activités Rapports de formation	200	
7.2 Contribuer à la mise en œuvre et au suivi du plan national pour le renforcement du rôle de la femme dans l'espace UEMOA	2002-2004	-Nombre de projets élaborés et mis en oeuvre	Rapports d'évaluation	600	

